

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°1.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 1 – Sujets d'ordre général

Délibération 1.1 – Approbation du compte-rendu du Conseil d'école interne du 16 septembre 2021

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°1.1

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil d'école interne du 16 septembre 2021

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST, réuni le 5 novembre 2021, approuve le compte-rendu du Conseil d'école interne du 16 septembre 2021 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

Compte rendu

La séance est ouverte à 14 h 28, en visio conférence.

Il est procédé à l'appel des présents, au décompte des voix des membres présents, au décompte des pouvoirs (membres représentés). Le conseil est constitué de 28 membres.

Membres présents : 21

Membres représentés : 6

Total des membres présents et représentés : 27

Rappel du quorum en matière budgétaire : 14

MEMBRES DE DROIT			
2	Mme Valérie BADUEL Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation Directrice générale de l'enseignement et de la recherche	Représentée par Daphné PREVOST	
0	M. Emmanuel ETHIS Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Représentant la DGESIP Recteur de l'académie de Rennes	Absent	
0	M. David ALIS Président de l'Université de Rennes 1	Pouvoir à Arnaud MESSAGER	
0	M. Christian ROBLEDO Président de l'Université d'Angers	Pouvoir à Pierre GERBER	
0	Mme Claire HUGUES Conseil régional des Pays de Loire	Absente	
0	M. Olivier DAVID Conseil régional de Bretagne	Pouvoir à Arnaud MESSAGER	
0	Mme Hélène LUCAS / Suppléante : Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA Institut national de la recherche agronomique et l'environnement Présidente du centre INRAE de Rennes	Pouvoir à Daphné PREVOST	
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES REPRÉSENTATIVES DES PROFESSIONS ET DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, ÉCONOMIQUES ET DE RECHERCHE PRÉSENTANT UN LIEN AVEC LES MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT			
0	Mme Catherine LAGRUE CTIFL	Pouvoir à Hélène GUIDO-HALPHEN	
3	Mme Hélène GUIDO-HALPHEN Consultante indépendante	Présente	
3	M. Arnaud MESSAGER Directeur Scientifique Division Potagères Groupe Limagrain	Présent	
2	M. Pierre GERBER The World Bank	Présent	
1	M. Laurent JOURNAUX Directeur France Génétique Elevage	Présent	
0	Mme Monique CASSE Directrice du Parc naturel régional du golfe du Morbihan	Pouvoir à Hélène GUIDO-HALPHEN	
0	M. Jean QUESSADA Directeur Campus Arts et Métiers d'Angers	Pouvoir OK	

MEMBRES ELUS			
MEMBRES DE DROIT ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
2	M. Didier GASCUEL / Suppléant F. HUSSON Campus de Rennes	Suppléant François HUSSON	
0	Mme Sandrine LAGARRIGUE / Suppléant C. CUDENNEC Campus de Rennes	Pouvoir à François HUSSON	
0	Mme Anne LAPERCHE / Suppléant F. LECERF Campus de Rennes	Pouvoir à Catherine BONHOMME-BIARD	
1	Mme Laure VIDAL-BEAUDET / Suppléant R. TAWEGOUM Campus d'Angers	Suppléant Rousseau TAWEGOUM	
2	Mme Christine HEUZE / Suppléante C. BONHOMME-BIARD Campus de Rennes	Suppléante Catherine BONHOMME-BIARD	
1	M. Rémi GARDET / Suppléant P. SANTAGOSTINI Campus d'Angers	Suppléant Pierre SANTAGOSTINI	
1	M. Antoine BIOTEAU / Suppléant M. LEBASCLE Campus d'Angers	Présent	
1	M. Victor DUFOUR-BARILLOT / Suppléant V. YOU Campus de Rennes	Présent	
PROFESSEURS ET PERSONNELS ASSIMILES			
	Mme Anne LE RALEC / Suppléant C. WALTER Campus de Rennes		
MAITRES DE CONFERENCES ET AUTRES PERSONNELS CHARGES D'ENSEIGNEMENT			
AITOS			
1	M. Dominique VOLLAND / Suppléant F. BURDAIS Campus de Rennes	Suppléant François BURDAIS	
1	M. Karine BAGORY / Suppléante I. BAUMGARTEN Campus de Rennes	Suppléante Isabelle BAUMGARTEN	
ETUDIANTS			
2	Mme Elise BRUYOT / Suppléant A. PINEL Campus d'Angers	Présent	
0	M. Aurel MESSINOU / Suppléante C. FRAISSE Campus de Rennes	Pouvoir à Elise BRUYOT	

Membres en exercice 28

Quorum des présents = 14

Membres présents :

Nombre de voix :

Membres représentés :

Présence minimum requise en matière budgétaire :

PARTICIPANTS DE DROIT		
Mme Alessia LEFEBURE Directrice		
M. Dominique VOLLET Directeur délégué		
Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI Secrétaire générale		
Mme Valérie LE FLOCH-AMOURETTE Fondée de pouvoir auprès de l'Agent comptable		
INVITES PERMANENTS – PERSONNELS DE DIRECTIONS		
M. Bruno GADOUD Directeur des formations et de la vie étudiante		
Mme Estelle FAURE Directrice de la communication		
Mme Cécile DUBAS Directrice des Relations Internationales		
Mme Marie-Pierre PETITJEAN Directrice des partenariats professionnels		
M. Quentin ROUILLE Responsable de la mission d'appui au pilotage et à la stratégie		
INVITES		
Mme Céline MILIN Assistante de Direction - Rennes		
M. Guy GARDAREIN Secrétaire Général de l'Institut Agro		
M. Christophe RIVOLLAN Responsable des affaires juridiques de l'Institut Agro		

Rappel de l'ordre du jour :

Mme H  l  ne GUIDO-HALPHEN : il s'agit de notre premier conseil d'  cole interne AgroCampus Ouest de l'institut Agro avec la nouvelle directrice Alessia LEFEBURE. 6

1. Projet de d  cret portant sur l'int  gration d'Agrosup Dijon au sein de l'institut Agro 6

2. Informations diverses 8

 Dates des prochains conseils 8

 Actualit   d'Agrocampus Ouest..... 8

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : il s'agit de notre premier conseil d'école interne AgroCampus Ouest de l'institut Agro avec la nouvelle directrice Alessia LEFEBURE.

Mme Anne-Lucie WACK : nous sommes ravis d'accueillir la nouvelle directrice.

1. Projet de décret portant sur l'intégration d'Agrosup Dijon au sein de l'institut Agro

Point présenté par Mme Anne-Lucie WACK.

Mme Anne-Lucie WACK : nous avons déjà eu l'occasion d'aborder la question de l'intégration d'Agrosup Dijon sous son angle stratégique dans les différentes instances. Agrosup Dijon avait demandé à intégrer le groupement. L'école a participé à tous les travaux de construction, d'organisation et de réflexion sur le projet stratégique depuis début 2019. Elle est associée à l'institut Agro en vue de son intégration depuis le printemps 2020.

Le décret de l'institut doit être révisé afin de permettre cette intégration. Un travail important a donc permis d'apporter des révisions techniques et de retravailler les termes afin de préciser le fonctionnement global de l'institut et l'équilibre de la gouvernance. Un projet de décret a été transmis en mai 2021 par la tutelle avec une proposition d'un conseil d'administration (CA) à 24 membres au lieu de 32. Cela a généré un certain nombre d'échanges et de réunions. Les représentants des personnels et des étudiants ont demandé un conseil d'administration à 38 membres.

L'ensemble des avancées du texte du décret a fait l'objet d'un consensus total. Nous avons essayé de mieux formuler le distinguo entre le cadrage stratégique au niveau de l'institut et la capacité opérationnelle des écoles. Le principe de continuité entre les instances centrales et les instances écoles a été établi. Les instances institut ont également la possibilité de déléguer leurs compétences aux écoles.

Un point fait néanmoins l'objet de discussions intenses depuis le mois de juin. Les élus souhaitent un conseil d'administration à 38 membres qui permettrait d'avoir une meilleure représentation des différentes sensibilités. La DGER a donné son accord pour un premier mandat de 4 ans uniquement. Nous reviendrions ensuite à un CA de 32 membres. Les CT ont émis des avis négatifs sur cette disposition.

Nous avons donc dû tenir d'autres CT les 22 et 23 juillet 2021. Les élus ont maintenu leur souhait d'avoir une composition à 38 membres de façon pérenne. La réglementation impose que les CA des universités ne dépassent pas 36 membres. Les directions des écoles et la direction de l'institut plaident pour un vote positif sur le texte proposant une composition de 38 membres puis de 32, avec un vœu émis par les conseils en faveur d'une clause de revoyure d'ici 4 ans et un engagement de la DGER sur ces vœux.

Cette clause de revoyure permettrait de réaliser un bilan avant l'échéance de 4 ans afin d'analyser la pertinence du maintien d'un CA à 38 membres. Je souhaite cependant rappeler que l'intégration d'Agrosup Dijon constitue un enjeu stratégique pour l'institut. Le projet perdrait sinon de sa force et de sa cohérence.

Des avancées positives dans le texte global du décret étaient également reconnues par tous. Elles permettent un équilibre et une articulation entre les instances institut et les instances écoles afin de considérer le dialogue social et la représentation des différentes sensibilités et communautés. Tout ne passe pas par le CA de l'institut Agro.

Le conseil d'Agrosup Dijon a voté sur le vœu à l'unanimité. Ce dernier stipule que le CA de l'institut Agro devra faire un bilan de son fonctionnement et délibérer sur l'opportunité d'un maintien du CA à 38 membres au cours de son premier mandat. L'avis sur le décret a obtenu 27 voix favorables et

1 abstention. Le conseil d'école de Montpellier SupAgro a également voté sur le vœu à l'unanimité. L'avis sur le décret a reçu 21 voix favorables, 1 voix contre et 3 abstentions.

Mme Daphné PREVOST : je souscris aux propos d'Anne-Lucie WACK. La DGER salue l'intégration d'Agrosup Dijon à l'institut Agro. Cela permet de conforter la stratégie globale de l'institut. Cette intégration a été souhaitée par les écoles et soutenue par la tutelle. La poursuite des travaux a cependant été retardée par la crise sanitaire. L'objectif aujourd'hui est de parvenir à finaliser le texte. La composition du CA à 38 membres a été établie en comparaison à d'autres établissements du ministère ou d'autres écoles d'enseignement supérieur. Il doit être en capacité d'arrêter des choix stratégiques.

Mme Catherine BONHOMME-BIARD : tous les élus soutiennent le vœu formulé et ont participé à son élaboration. Il est primordial pour nous.

M. François HUSSON : les trois collègues ont participé à ce vœu en collaboration avec les élus du CA de Dijon. Il permet de signifier que nous sommes favorables à l'intégration de Dijon, tout en insistant sur le fait que nous souhaitons que le CA puisse être maintenu à 38 membres au bout de 4 ans.

M. Laurent JOURNAUX : les associations d' alumni ont également une volonté unanime de cette intégration et de cette dynamique autour de l'institut Agro.

M. Arnaud MESSAGER : cette négociation se terminant par un vœu permet de rassurer chacun. Pouvons-nous obtenir des éléments quant à la force qui sera apportée par Agrosup Dijon ?

Mme Anne-Lucie WACK : la valeur ajoutée de l'intégration d'Agrosup Dijon a été analysée dans différentes instances et conseils. L'école participe à l'élaboration du projet depuis le début. Elle apporte une dimension particulièrement intéressante sur les questions d'agroécologie, d'alimentation et d'enseignement technique agricole. Nous avons réalisé des projets concrets qui n'auraient pas été possibles sans Agrosup Dijon. Elle apporte également d'autres dimensions sur la pédagogie, l'apprentissage et le numérique. Cette complétude avec Agrosup Dijon se constate dans notre attractivité auprès des partenaires.

M. Arnaud MESSAGER : quelles sont les principales délégations de l'institut aux écoles internes ?

Mme Anne-Lucie WACK : le principe était de ne pas tout faire passer au niveau des conseils des enseignants ou du conseil scientifique de l'institut. Les textes ont donc été travaillés pour faire en sorte que les instances institut puissent déléguer un certain nombre de compétences aux instances des écoles. Un travail restera à faire concernant l'attribution de l'ensemble des processus. Cette délégation de compétences est néanmoins rendue possible par le nouveau texte.

Il est procédé à un vote à voix levée.

Les membres du CEI émettent un avis favorable sur les vœux du Conseil d'école interne d'Agrosup Ouest à l'unanimité des votants.

Les membres du CEI émettent un avis favorable sur l'approbation du projet de décret portant l'intégration d'Agrosup Dijon au sein de l'institut Agro à l'unanimité des votants.

2. Informations diverses

Dates des prochains conseils : le prochain CEI aura lieu le 5 novembre 2021. Le prochain CA de l'institut se tiendra le 16 novembre 2021.

M. Victor DUFOUR-BARRILLOT : le CEI de Montpellier SupAgro et le CA d'Agrosup Dijon sont-ils également programmés le 5 novembre 2021 ?

La Direction : le CEI de Montpellier SupAgro se tiendra le 28 octobre au matin. Le CA d'Agrosup Dijon est prévu le 25 novembre.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : nous pourrions organiser la réunion du 5 novembre à Angers le matin. Nous vous précisons les horaires rapidement.

M. Laurent JOURNEAUX : pouvons-nous avoir des visibilitées de dates des futurs conseils internes ? Il est sinon difficile d'organiser une participation active.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : nous vous enverrons l'ensemble du calendrier dès la semaine du 20 septembre 2021. Il comprendra l'intégralité du premier semestre 2022.

Actualité d'Agrocampus Ouest

Mme Alessia LEFEBURE : notre premier CEI après le confinement intervient au moment de la rentrée. Tous nos étudiants sont de retour en présentiel au sein de nos deux campus. Nous avons accueilli environ 400 primo-entrants. J'ai personnellement accueilli les Rennais et les Angevins. Je rencontrerai les master 2 la semaine du 20 septembre. Je n'ai pas encore prévu de rencontre avec les doctorants.

J'ai eu l'occasion de faire connaissance avec les représentants du bureau des élèves. J'ai ressenti une grande envie par rapport à la création de l'institut Agro. Il y a des attentes sur ce que l'institut pourra apporter de différent par rapport à l'expérience étudiante qu'ils connaissent. Les représentants espèrent des propositions d'implication plus fortes dans les groupes de travail.

J'ai également pu rencontrer les élus, auprès desquels j'ai ressenti la même envie. Les votes ont permis d'exprimer des points de vigilance, mais également un désir de travailler sur le plan stratégique de l'institut. Nous devons ensuite décliner un projet école dans la feuille de route. Je ressens une certaine sérénité quant au mode de fonctionnement. Vous devrez maintenant vous impliquer dans ce travail stratégique. Nous devons fixer nos priorités pour l'établissement afin de faire évoluer l'existant à trois ans.

Nous revoyons aussi notre mode de fonctionnement au sein du comité de Direction afin de retravailler sur le rôle des directeurs de département et des unités pédagogiques. Nous impliquerons rapidement les représentants des étudiants et les élus pour qu'ils puissent être force de proposition. Je rencontrerai les communautés de personnel à Angers et à Rennes la semaine prochaine.

Je ressens actuellement une belle énergie. Gaëlle MALECOT-TAMBORINI dispose désormais d'une équipe complète dans ses fonctions de directrice générale. Les interlocuteurs du back office sont ainsi identifiables.

Mme Catherine BONHOMME-BIARD : les unités pédagogiques seront-elles davantage incluses au sein du Codir ?

Mme Alessia LEFEBURE : un travail de clarification est à l'ordre du jour du Codir pour les semaines à venir. Les directeurs de département ont besoin de connaître leur rôle au sein du Codir et par rapport aux directeurs pédagogiques. Un éventuel changement d'organisation pourra émerger de ces discussions. Les écrits de la gouvernance interne ne sont pas très récents.

M. Laurent JOURNEAUX : une part importante des relations avec le monde socioéconomique se fait aujourd'hui au travers des fondations des écoles internes. Elles ont des logiques de fonctionnement et des histoires assez différentes. Je pense que décrire cette articulation devrait faire partie d'éléments du plan stratégique à trois ans.

M. Arnaud MESSAGER : nous attendons le projet stratégique d'établissement avec impatience. Les entreprises sont là pour apporter des éléments sur les attentes des filières. L'apprentissage est une demande de plus en plus importante. Les industriels soutiennent votre démarche. Nous avons également beaucoup porté notre attention sur le développement de la recherche et de l'innovation, ainsi que sur le développement du doctorat à l'école. Des étudiants des écoles sont-ils à soutenir en tant que sportifs ?

M. Bruno GADOUD : nous n'avons pas de sportif de haut niveau ayant demandé un aménagement de la scolarité parmi les étudiants. Une professionnelle de rugby était en revanche présente parmi les très récents diplômés de Rennes.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : un point au sujet des fondations est-il envisageable pour le mois de novembre ?

Mme Anne-Lucie WACK : nous examinerons le sujet de la création d'une fondation institut unique lors du Codir du 22 septembre ainsi que pendant le CA de l'institut le 16 novembre. Un travail sur le projet de la fondation institut Agro a été réalisé en lien avec les deux Présidents de fondation. Un autre travail sur l'organisation et la gouvernance a également été mené. Il faudrait que ces sujets soient présentés en CEI en amont du CA de novembre, pendant lequel une délibération sera prise pour que la fondation puisse être créée réglementairement.

Les conseils de gestion des fondations sont également impliqués. Les hypothèses d'organisation qui seront étudiées en Codir consisteront à préserver la dimension territoriale. Nous devons proposer la grande image du projet stratégique aux deux administrateurs lors du CA du 16 novembre. Nous l'affinerons ensuite pendant toute l'année 2022.

Nous n'avons pas de voie de recrutement spécialisée pour les sportifs de haut niveau. Cela n'interdit pas d'envisager une politique en la matière.

Mme Alessia LEFEBURE : je me tournerais volontiers vers les étudiants pour leur demander s'ils considèrent qu'il faudrait faire plus au sujet de cette question. Les étudiants de l'Agrocampus Ouest ont par ailleurs une activité artistique intense. Nous pourrions davantage présenter la vie étudiante au sein du conseil interne.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : il nous faut évidemment un temps de partage autour de l'actualité et des réalisations. Je suis ravie d'entendre que l'équipe des ressources humaines est complète.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : les nombreux départs simultanés étaient l'occasion de recruter des candidats d'environnements différents. Nous avons reçu beaucoup de candidatures. Cela prouve que notre école est attractive. Les fondations de l'équipe se dessinent. Ses membres semblent ravis d'être au service de l'institut Agro. L'environnement est donc propice à structurer nos supports au service de l'ensemble des acteurs pour lesquels nous travaillons au quotidien.

Mme Isabelle BAUMGARTEN : le personnel devra être bien informé des missions de chaque membre de cette nouvelle équipe afin de savoir à qui s'adresser.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : un organigramme est en cours d'élaboration.

M. Arnaud MESSAGER : Agrocampus Ouest avait la particularité, par rapport à l'ensemble des écoles supérieures d'agronomie, d'avoir une très forte implication dans ces structures pour favoriser le transfert de la recherche vers l'industrie. Il est important de conserver cette force en termes de visibilité pour l'institut, de portage de projets et de relations à l'entreprise.

M. Dominique VOLLET : notre école interne est effectivement dans près de 11 réseaux mixtes technologiques (RMT), 5 unités mixtes technologiques (UMT) et 4 instituts Carnot. Nous suivons la stratégie de ces groupements de façon active. Les synergies dans le cadre de l'institut Agro permettront d'accroître ces dimensions.

Mme Anne-Lucie WACK : Ce point est fondamental. Nous devons faire jouer les synergies entre les écoles. L'idée est que toutes les écoles montent en gamme et puissent tirer bénéfice de cet institut. Nous devons séquencer la stratégie afin de la présenter aux conseils d'école et d'examiner tous les points avec vous.

Mme Hélène GUIDO-HALPHEN : nous nous organiserons pour que le dialogue avec les personnes qualifiées soit tenu et qu'elles prennent le temps d'apporter leur contribution professionnelle.

Mme Anne-Lucie WACK : avoir posé des bases solides en interne était un prérequis extrêmement important et permettra de prendre essor. Je comprends néanmoins l'impatience. Nous avançons sur le fond. Des projets transverses permettent déjà aux équipes de collaborer. Le temps est désormais venu de travailler avec vous.

Séance levée à 16 h.

La Présidente du Conseil d'école interne

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°2.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 2 – Actualités statutaires

Délibération 2.1 – Avis sur la modification du règlement statutaire de l'Institut Agro concernant l'organisation des élections statutaires

Exposé des motifs :

Il est proposé au conseil de l'école interne d'Agrocampus Ouest, réuni le 5 novembre 2021, d'émettre un avis sur la modification du règlement statutaire de l'Institut Agro concernant l'organisation des élections statutaires.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 14 voix pour
à 7 voix contre
à 5 voix abstention

Délibération n°2.1

Objet : Avis sur la modification du règlement statutaire de l'Institut Agro concernant l'organisation des élections statutaires

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST, réuni le 5 novembre 2021, approuve la modification du règlement statutaire de l'Institut Agro concernant l'organisation des élections statutaires.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°3.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 3 – Stratégie de l'Institut et de l'école

Délibération 3.1 – Avis relatif au vœu des élus des personnels d'Agrocampus Ouest

Exposé des motifs :

Il est proposé au conseil de l'école interne Agrocampus Ouest, réuni le 5 novembre 2021, d'émettre un avis relatif au vœu des élus des personnels d'Agrocampus Ouest.

AVIS à l'unanimité des membres présents ou représentés

FAVORABLE :

OU

à 23 voix pour

à voix contre

à 3 voix abstention

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

La Présidente du Conseil

d'école interne

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

"Vœu soumis à l'adoption du CEI

Le Conseil d'école interne d'Agrocampus Ouest (CEI), réuni le 5/11/2021, a pris connaissance du "Document de travail sur la partie Mission-Vision-Ambition et Axes Stratégiques du projet stratégique de l'institut Agro" présenté par la direction de l'Institut, à l'issue d'un travail mené au sein d groupe de travail "Projet stratégiques".

Le CEI se félicite que ce projet trace la perspective d'un projet ambitieux pour l'Institut. Il appuie pleinement la démarche de construction collective d'un projet tourné vers les transitions agricoles et agroalimentaires et largement ouvert aux enjeux contemporains de la crise écologique et climatique, un projet qui place haut les exigences d'un enseignement supérieur agronomique de qualité, largement appuyé sur une recherche scientifique menée en partenariat avec les instituts de recherche nationaux.

Le CEI formule le vœu que ce projet stratégique d'Institut Agro soit construit en pleine synergie avec les projets stratégiques des écoles internes, dont le dynamisme propre est une richesse pour l'Institut. Il s'agit ainsi de créer un aller-retour vertueux dans lequel le projet stratégique d'Agrocampus Ouest doit être tout à la fois une déclinaison et une contribution déterminante au projet de l'Institut. Le projet propre d'Agrocampus Ouest doit en particulier permettre de mieux identifier et donner lisibilité aux spécificités, mais aussi à la diversité et la richesse des activités de formation et de recherche, ainsi qu'aux ancrages territoriaux et et aux partenariats professionnel ou institutionnels de l'école interne. Il doit se nourrir des dynamiques nouvelles permises par la création de l'Institut et participer en retour à la dynamique global de l'institut et à une meilleur identification de son incontestable plus-value.

S'appuyer sur le dynamisme, la richesse, l'ancrage territorial, et une large autonomie d'initiative de ses écoles internes est en soi un choix stratégique fort de l'Institut Agro."

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°3.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 3 – Stratégie de l'Institut et de l'école

Délibération 3.1 – Projet stratégique de l'Institut

Exposé des motifs :

Il est proposé au conseil de l'école interne Agrocampus Ouest, réuni le 5 novembre 2021, d'émettre un avis sur le projet stratégique de l'Institut Agro (partie Mission-Vision-Ambition et axes stratégiques).

AVIS à l'unanimité des membres présents ou représentés

FAVORABLE :

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

La Présidente du Conseil

d'école interne

Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Statuts de la Fondation Institut Agro

Statuts approuvés par le conseil d'administration de l'Institut Agro le 16 novembre 2021

Préambule

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L719-12, R719-194 à R719-205 et R. 719-51 à R. 719-112,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,

Vu le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique,

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

I - IDENTIFICATION ET OBJET DE LA FONDATION

Article 1 : Création et Dénomination

Par délibération en date du 16 novembre 2021, le conseil d'administration de l'Institut Agro a décidé la création de la fondation universitaire dénommée « Fondation Institut Agro » au 1^{er} janvier 2022 et l'affectation à la nouvelle Fondation Institut Agro des biens, droits, obligations et ressources des deux fondations dissoutes (Fondation Agrocampus Ouest et SupAgro Fondation).

Son siège est situé 42, rue Scheffer 75116 PARIS.

Article 2 : Objet

La fondation a pour vocation de :

- Favoriser le rapprochement des mondes académique et professionnel en s'appuyant sur nos activités formation-recherche-innovation
- Développer la professionnalisation et l'employabilité des étudiants en phase avec l'attente du monde socio-économique
- Contribuer au rayonnement de l'établissement et de ses partenariats, au national et à l'international, en favorisant la mobilité de nos étudiants et l'accueil d'étudiants internationaux
- Participer et contribuer aux débats et défis de notre société autour de l'alimentation, de l'environnement et du développement durable
- Accompagner l'évolution des filières et valoriser les métiers
- Contribuer au développement d'actions à l'international

Article 3 : Fondateurs

Article 3.1 : Fondateurs des écoles internes de l'Institut Agro

La qualité de fondateur d'école interne est acquise pour les membres fondateurs historiques de la Fondation AgroCampus Ouest et SupAgro Fondation à la date du 16 novembre 2021. Elle s'acquiert également pour de nouveaux membres Fondateurs dits d'école interne dont l'activité et les projets s'inscrivent dans une dimension territoriale en cohérence avec le périmètre de l'école interne, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'Institut Agro, par la décision de personnes physiques ou morales d'affecter de manière irrévocable à la fondation, des biens, droits ou ressources, selon les modalités définies par le Conseil de Gestion. La liste des fondateurs des écoles internes est définie en annexe 1.

Article 3.2 : Fondateurs Institut Agro

Les fondateurs Institut Agro ont, de par leurs activités et leurs projets, un intérêt transversal pour l'ensemble des thématiques de l'établissement et un rayonnement national. La qualité de fondateur Institut Agro s'acquiert, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de l'Institut Agro, par la décision de personnes physiques ou morales d'affecter de manière irrévocable à la fondation, des biens, droits ou ressources, selon les modalités définies par le Conseil de Gestion.

Article 4 : Donateurs

La qualité de donateur s'acquiert, pour toute personne physique ou morale, par la décision de faire à la fondation un don d'un montant libre, destiné à soutenir un projet de la Fondation.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5 : Le conseil de gestion de la Fondation

La fondation est administrée par un conseil de gestion, assisté d'un bureau et de comités territoriaux constitués dans chaque école interne.

La Fondation est représentée, pour la réalisation des actes de la vie courante, par son président.

Article 5.1 : Composition du conseil de gestion

Le conseil de gestion est composé de 18 membres, répartis en 3 collèges :

► Le collège des représentants de l'établissement dispose de 7 sièges, dont l'un est attribué au directeur général de l'institut Agro ou son représentant. Les 6 autres représentants de l'établissement sont désignés par le conseil d'administration de l'Institut Agro parmi ses membres élus ou suppléants, à savoir :

- 3 représentants des personnels de l'institut Agro : 2 enseignants - chercheurs et 1 personnel agent administratif, ingénieur, technique, ouvrier et de service (AITOS), avec pour chacun un titulaire et un suppléant ;
 - 3 représentants des étudiants ;
- Le collège des fondateurs dispose de 4 sièges, à savoir :
- 3 sièges fondateur école interne
Chaque comité territorial désigne au sein de ses Fondateurs école interne son représentant Fondateur école interne au conseil de gestion de la Fondation et ce, à chaque renouvellement de mandat.
 - 1 siège fondateur Institut Agro
Les Fondateurs Institut Agro désignent leur représentant à chaque renouvellement de mandat.
- Le collège des personnalités qualifiées dispose de 7 sièges, dont trois sont attribués aux Responsables de Comités territoriaux des écoles internes, trois aux représentants Alumni désignés en leur sein par les associations Alumni des écoles internes et un à une personnalité extérieure à l'établissement désignée par le Directeur général de l'Institut Agro. Tous les membres de ce collège sont choisis en raison de leur(s) compétence(s) dans le(s) domaine(s) d'activité correspondant à l'objet de la fondation.

Les personnes morales membres du collège des fondateurs sont représentées par leur représentant légal ou par un représentant désigné par celui-ci.

A compter de la date de leur première réunion, le mandat des membres du conseil de gestion est d'une durée de quatre ans, à l'exception de celle des représentants des étudiants et des personnels qui correspond à la durée de leur mandat en tant qu'élu du conseil d'administration de l'Institut Agro. Le mandat des membres du conseil de gestion est renouvelable.

Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, assure les fonctions de commissaire du gouvernement auprès de la fondation. Lui ou son représentant siège au conseil de gestion avec voix consultative.

Le secrétaire général et l'agent comptable de l'Institut Agro, les directeurs d'écoles internes ou leur représentant, les responsables des partenariats des écoles internes et les chargés de Fondation siègent avec voix consultative.

Toute personne dont l'avis est utile peut être appelée par le président à assister, avec voix consultative, aux séances du conseil de gestion.

En cas de cessation d'activité d'une personne morale siégeant au conseil de gestion, son représentant perd sa qualité de membre dudit conseil et une nouvelle désignation est effectuée au sein du collège concerné selon les modalités définies par le règlement intérieur.

En cas de siège vacant (décès, démission, empêchement définitif, etc.) d'un membre du conseil de gestion, un nouveau membre du collège concerné est désigné selon les modalités définies par le règlement intérieur.

Tout nouveau membre intégrant le conseil de gestion en cours de mandat, l'intègre pour la durée du mandat restant à courir.

Les membres du conseil de gestion exercent leur fonction à titre gratuit.

Article 5.2 : Compétences du conseil de gestion

Le conseil de gestion :

- désigne en son sein le président de la fondation parmi les membres du collège Fondateurs et du Collège Personnalités Qualifiées ;
- désigne en son sein les membres du bureau ;
- détermine les compétences déléguées au président ;
- délibère sur le programme d'activités de la fondation et sélectionne les projets retenus pour être financés dans le cadre des missions définies à l'article 2 ;
- examine annuellement le compte financier de la Fondation présenté par l'agent comptable de l'Institut Agro et le rapport remis par le commissaire aux comptes ou son suppléant ;
- valide les placements proposés pour la dotation en capital ;
- fixe le montant de la contribution à la dotation des nouveaux fondateurs appartenant à la catégorie des personnes morales autres que les entreprises.
- délibère sur le rapport d'activité présenté annuellement par le président sur la situation morale et financière ;
- délibère sur le budget et le(s) compte(s) de l'exercice clos, sur proposition du trésorier ;
- délibère sur l'acceptation des dons et des legs et les charges afférentes ainsi que les conditions générales de cette acceptation et, notamment, le montant minimal au-dessus duquel ces dons et legs peuvent être assortis de charges ;
- délibère sur les décisions de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés pour les activités de la fondation ;

Article 5.3 : Fonctionnement du conseil de gestion

Le Conseil de gestion se réunit, au moins deux fois par an, sur convocation du président de la fondation et aussi souvent que l'intérêt de la fondation l'exige. Le Conseil de gestion peut se tenir en présentiel, par téléphone ou visioconférence.

Il se réunit à la demande de son président ou du tiers de ses membres.

La convocation est adressée au moins 15 jours avant la tenue de la réunion.

Le conseil de gestion peut valablement délibérer lorsque la moitié de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil de gestion est à nouveau convoqué dans un délai de quinze jours, avec le même ordre du jour, et peut alors délibérer sans condition de quorum.

En cas d'empêchement, les membres du conseil de gestion sont représentés, le cas échéant, par leur suppléant. Sinon, ils peuvent donner leur pouvoir à un autre membre du conseil de gestion. Un membre ne peut détenir plus de deux procurations.

Les délibérations du conseil de gestion sont prises à la majorité des suffrages exprimés (membres présents ou représentés). En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les membres du conseil peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de communication électronique satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats et la confidentialité des votes lorsque le scrutin est secret, permettant l'identification des intervenants et assurant la participation effective de ceux-ci à une délibération collégiale.

Les membres qui participent par ces moyens aux séances sont réputés présents dans le calcul du quorum et de la majorité requise.

Le secrétaire de séance du bureau rédige le procès-verbal des séances, lequel est signé par le président de la fondation. Le procès-verbal est approuvé par le conseil de gestion qui suit.

Article 6 : Le président de la fondation

Article 6.1 : Désignation

Le président de la fondation est désigné par le conseil de gestion, parmi les membres du collège Fondateurs et du Collège Personnalités Qualifiées, pour un mandat correspondant à la durée avant renouvellement des membres du CDG. Ce mandat est renouvelable. Le Président peut démissionner de ses fonctions ou être révoqué pour un juste motif par une délibération à la majorité absolue du Conseil de gestion. Le Président de la Fondation ne peut participer à ce vote.

Article 6.2 : Compétences

Le président de la fondation préside le conseil de gestion, convoque ses réunions et en fixe l'ordre du jour.

Le président de la fondation représente la fondation et exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil de gestion.

Il peut recevoir délégation de signature du Directeur général de l'Institut Agro.

Il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs membres du bureau.

Le Président est ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de la fondation

Article 7 : Le bureau

Article 7.1 : Désignation

Le conseil de gestion et le Président de la fondation sont assistés d'un bureau pour l'exécution des décisions.

Outre le président qui le préside, le bureau est composé des 6 membres suivants, désignés pour un mandat de 4 ans renouvelable par le conseil de gestion en son sein :

- 4 vice-présidents maximum ;
- un trésorier ;
- un secrétaire

Il peut être mis fin aux fonctions des membres du Bureau, collectivement ou individuellement, par le Conseil de gestion par décision de la majorité de ses membres.

Les fonctions des membres du Bureau sont exercées à titre gratuit.

Les chargés de Fondation et toute personne dont l'avis est utile siègent avec voix consultative aux réunions du bureau.

Article 7.2 : Fonctionnement et compétences du bureau

Les membres du bureau assistent le président de la fondation dans l'exercice de ses missions.

Le bureau se réunit sur convocation du président. Les réunions du bureau peuvent se tenir en présentiel, par téléphone ou visioconférence.

Le bureau :

- prépare les réunions du conseil de gestion,
- propose le programme d'activités de la fondation,
- élabore le rapport annuel d'activités et le présente au conseil de gestion,
- contrôle l'exécution des projets retenus par le conseil de gestion.

Le trésorier tient, en relation avec les services financiers et comptables de l'Institut, la comptabilité administrative de la fondation. Il présente annuellement au conseil de gestion les prévisions de recettes et de dépenses ainsi que les comptes de l'exercice clos.

Article 8 : Les comités territoriaux

Article 8.1 Composition

Les comités territoriaux sont composés au moins de 9 membres parmi les catégories suivantes :

- 1 ou plusieurs membres Fondateurs Ecole interne
- 1 ou 2 représentant d'association(s) des Alumni de l'école interne
- 1 ou 2 Personnalités qualifiées compétentes dans le(s) domaine(s) d'activité correspondant à l'objet de la Fondation
- 1 ou 2 Enseignants chercheurs de l'école interne parmi leurs représentants au Conseil d'école interne
- 1 ou 2 agents administratifs, ingénieurs, techniques, ouvriers et de service (AITOS) de l'école interne parmi leurs représentants au Conseil d'école interne
- 1 ou 2 Etudiants de l'école interne parmi leurs représentants au Conseil d'école interne
- 0 à 4 représentants des Donateurs (personne morale et particulier)
- La Direction de l'école interne, l'Agence comptable, la Direction des partenariats Ecole interne et Chargé de fondation

Toute personne dont l'avis est utile peut être invitée en fonction de l'ordre du jour du Comité territorial.

Les modalités de désignation et la composition précise de chaque comité territorial sont définies par le règlement intérieur.

Les personnes morales membres du collège des Fondateurs écoles interne ou des Donateurs sont représentées par leur représentant légal ou par un représentant désigné par celui-ci.

A compter de la date de leur première réunion, le mandat des membres du comité territorial est d'une durée de quatre ans, à l'exception de celle des représentants des étudiants et des personnels qui correspond à la durée de leur mandat en tant qu' élu du conseil d'administration de l'Institut Agro. Le mandat des membres du comité territorial est renouvelable.

La Direction de l'école interne, l'agent comptable et la direction des Partenariats siègent avec voix consultative.

En cas de cessation d'activité d'une personne morale siégeant au sein d'un comité territorial, son représentant perd sa qualité de membre dudit comité et une nouvelle désignation est effectuée au sein de la communauté concernée.

En cas de décès, démission ou empêchement définitif d'un membre siégeant au sein d'un comité territorial, un nouveau membre de la communauté concernée est désigné selon les modalités définies par le règlement intérieur.

Tout nouveau membre intégrant le conseil de gestion en cours de mandat, l'intègre pour la durée du mandat restant à courir.

Article 8.2 Compétences

Le comité territorial de chaque école interne :

- désigne en son sein le responsable du Comité territorial, appelé à siéger au conseil de gestion de la Fondation. Le responsable du Comité territorial ne pourra pas siéger au Conseil de gestion à un autre titre.
- désigne en son sein le membre Fondateur Ecole interne appelé à siéger au sein du Conseil de Gestion.
- sélectionne les projets, issus de l'école interne qui le concerne, retenus pour être présentés au Conseil de Gestion qui délibère sur leur financement dans le cadre des missions définies à l'article 2 ;
- examine et rend un avis au Conseil de gestion sur les projets, issus et concernant plusieurs écoles internes ou proposés par le Conseil de Gestion.

III - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 9 : Régime financier et comptable

Les règles financières et comptables applicables à la fondation sont définies par les Articles R719-194 à R719-205 du Code de l'Éducation.

La fondation bénéficie d'une autonomie financière avec un état prévisionnel des dépenses et recettes propre annexé au budget de l'Institut Agro.

Il est possible d'instituer une régie de recettes pour encaisser les dons effectués au profit de la Fondation. Les modalités de fonctionnement de cette régie seront précisées dans l'acte constitutif de la régie.

Article 10 : Les Ressources de la fondation

Les ressources de la fondation sont constituées par :

- la dotation initiale formée par les contributions des membres fondateurs et l'affectation des biens et ressources des fondations dissoutes (Fondation Agrocampus Ouest et SupAgro Fondation)
- le revenu du placement de la dotation,
- la fraction consommable de la dotation qui ne peut excéder chaque année 20 % de son montant total, calculé au début de chaque année civile,
- les revenus des biens meubles et immeubles appartenant à L'Institut Agro et dévolus à la fondation,
- les dons et legs pouvant ou non être assortis de charges,
- les produits des partenariats,
- les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public,
- les produits financiers,
- les recettes d'activités accessoires (ventes ou prestations) réalisées dans le respect des objectifs de la fondation,
- les crédits affectés à la fondation par l'Institut Agro
- de toutes les autres recettes autorisées par les lois et règlements.

Article 11 : Dépenses de la fondation

La fondation engage des dépenses dans le strict respect de ses statuts et de son objet, tel que défini dans l'article 2.

Elles peuvent notamment prendre la forme :

- des dépenses concourant à la réalisation des actions et projets retenus par le conseil de gestion,
- d'achats de biens et de services ou d'équipements nécessaires à l'activité de la fondation,
- d'acquisitions d'actifs mobiliers ou immobiliers dans la mesure où elles sont nécessaires à l'activité de la fondation,
- du montant des aides spécifiques attribuées en application des dispositions du deuxième alinéa de l'article L821-1 du code de l'éducation,
- des charges découlant de l'acceptation de dons et legs qui en sont assortis,
- des frais de personnel nécessaires à la réalisation des missions de la fondation,
- de rémunérations de prestations,
- de prise en charge de frais,
- des frais de gestion remboursés à L'Institut Agro ou ses écoles internes,
- de manière générale de toute dépense concourant à l'accomplissement des missions de la fondation.

Article 12 : Les frais de mission

Les dépenses engagées par les membres du conseil de gestion ou du bureau ainsi que celles engagées par les personnes agissant dans le cadre des activités de la fondation peuvent être remboursées sur la base de la réglementation applicable à L'Institut Agro - Décret de 2006-781 du 03 juillet 2006.

Article 13 : Modalités d'Établissement des comptes

Les comptes sont tenus selon les règles applicables aux comptes de fondations. L'exercice comptable se déroule sur l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Ainsi la fondation établit dans les six mois maximum qui suivent la fin de chaque exercice des comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes et conformément aux dispositions budgétaires qui régissent l'adoption des comptes financiers. Le commissaire aux comptes et son suppléant sont nommés par le conseil d'administration de l'Institut Agro, après avis du conseil de gestion de la fondation.

Les comptes d'exercice comprennent un bilan, le compte de résultat et une annexe.

IV. CONTRÔLE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 14 : Transmission des délibérations du conseil de gestion au Directeur Général de l'Institut Agro

Les délibérations du conseil de gestion sont transmises dans les quinze jours suivant sa réunion par le président de la fondation au directeur général de l'Institut Agro.

Le conseil d'administration de l'établissement peut s'opposer dans le délai de deux mois et par décision motivée à l'exécution d'une délibération du conseil de gestion relative à l'acceptation des dons et legs avec les charges afférentes.

Article 15 : Règlement intérieur

Le règlement intérieur précise les modalités d'application des présents statuts et est approuvé par le conseil de gestion.

Article 16 : Code de déontologie ou charte du mécénat

Un Code de déontologie ou charte du mécénat pourra être établi par le Conseil de Gestion.

V - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 17 : Révision des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par le conseil d'administration de l'Institut Agro sur proposition d'un projet établi après avis du conseil de gestion.

Article 18 : Dissolution de la fondation

La fondation est dissoute par décision du conseil d'administration de l'Institut Agro, sur proposition de son directeur général.

Les fondations universitaires n'ayant pas la personnalité morale, le patrimoine de la fondation fait partie du patrimoine de l'Institut Agro. Cependant, en cas de dissolution, les actions en cours bénéficiant d'un financement fléché pourront être poursuivies jusqu'à leur réalisation complète.

ANNEXE AUX STATUTS DE LA FONDATION INSTITUT AGRO

Annexe 1 : listes des membres fondateurs à la date du 1er janvier 2022

Fondateurs historiques de la Fondation de l'Ecole Interne AgroCampus Ouest

La Fédération du Crédit Agricole de Bretagne,

dont le siège social se situe : 4, rue Louis Braille – Saint Jacques de la lande – CS64017 30040 Rennes ;

Le fonds d'initiative du Club des Trente,

dont le siège social se situe 12, rue Kerogan, 29335 Quimper, cedex et dont les statuts ont été enregistrés le 11 février 2010 à la préfecture du Finistère ;

INNOVAL,

dont le siège social est Rue Eric Tabarly - CS 80038 - 35538 NOYAL-SUR-VILAINE CEDEX ;

Groupe GRIMAUD,

dont le siège social est La Corbière, 49 450 ROUSSAY ;

Groupe BIGARD,

dont le siège social se situe Zone industrielle de KERGOSTIOU, 29300 QUIMPERLÉ ;

Groupe AGROMOUSQUETAIRES,

dont le siège social se situe 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS ;

Groupe LACTALIS,

dont le siège social se situe 10 rue Adolphe Beck, 53000 Laval ;

L'association Bba MILK VALLEY dont le siège social se situe 65, rue de Saint Briec, CS 84125 Rennes cedex 35042 ;

DELLED dont le siège social se situe Les Périgares A, 201 rue Carnot 94120 Fontenay-sous-Bois ;

SEMAE - Le Groupement national interprofessionnel des semences et plants, dont le siège social se situe 44 rue du Louvre, 75001 Paris

Fondateurs historiques de la Fondation de l'Ecole Interne Montpellier SupAgro

Agence Française de Développement,

dont le siège social se situe 5 rue Roland Barthès - 75598 Paris Cedex 12 ;

BASF Agro,

dont le siège social se situe 21 chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex ;

AgroSud,

dont le siège social se situe 1500 avenue de la Pompignane - 34000 Montpellier ;

Arterris,

dont le siège social se situe à Loudes – 11400 Castelnaudary ;

Groupama Méditerranée,

dont le siège social se situe Maison de l'Agriculture, bat.2 place Chaptal - 34621 Montpellier Cedex 2 ;

Diam Bouchage,

dont le siège social se situe Espace Tech Ulrich - 66400 Céret ;

Groupe Midi-Libre,

dont le siège social se situe rue du Mas de Grille 34438 -Saint Jean de Védas cedex 1.

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.1.1.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 4 – Points finances

Délibération 4.1.1.1 – Budget rectificatif n°1-2021 – Institut Agro AGROCAMPUS OUEST

Rapport d'opportunité :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le Conseil d'école interne vote les autorisations budgétaires de l'enveloppe école interne suivantes (hors enveloppe Institut Agro) :

- S'agissant des autorisations d'emplois :
 - 91,31 ETPT dont 57,31 sous plafond LFI et 34 hors plafond LFI
- 9 714 467 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 541 432 € personnel
 - 5 765 229 € fonctionnement
 - 1 407 806 € investissement
- 10 373 864 € de crédits de paiement
 - 2 541 432 € personnel
 - 6 576 029 € fonctionnement
 - 1 256 403 € investissement
- 6 639 660 € de prévisions de recettes
- - 3 734 204 € de solde budgétaire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 25 voix pour
à voix contre
à 1 voix abstention

Délibération n°4.1.1.1

Objet : Budget rectificatif n°1-2021 – Institut Agro AGROCAMPUS OUEST

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 5 novembre 2021, approuve, sur proposition de la Directrice, les autorisations budgétaires telles qu'elles ont été proposées.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**

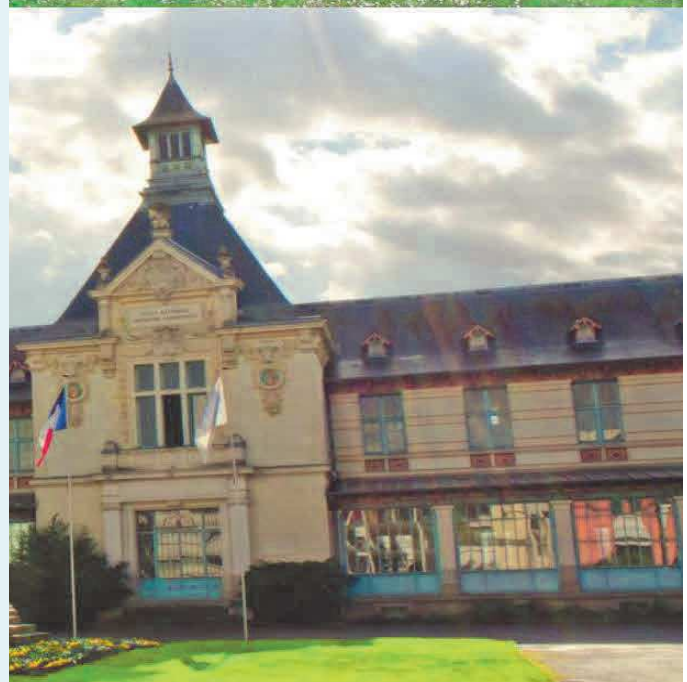


Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget rectificatif

Fondation Agrocampus Ouest (ACO)



25 OCTOBRE 2021

l'institut Agro
agriculture • alimentation • environnement

Budget rectificatif de l'exercice 2021 pour la fondation

Le présent rapport porte sur le budget rectificatif de l'exercice 2021 (BR 2021). Il tient compte des données du budget initial 2021 (BI 2021).

1) Les autorisations budgétaires

a) Les dépenses

Le montant des dépenses au titre du BR 21 sur l'exercice 2021 s'élève, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement, à **253 k€** :

Nature de dépenses	BI 2021	BR 2021
FONCTIONNEMENT	275600	180100
PERSONNEL	33000	73100
Total général EN €	308600	253200

Nature de dépenses		FONCTIONNEMENT	
Opérations/Chaires	BI 2021	BR 2021	
ACTIVITES SUR FONDS DE ROULEMENT		12500	5000
Externalisation appels dons anciens étudiants		2500	0
Frais de fonctionnement Fondation		10000	5000
Agromousquetaires		143000	84000
Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur		143000	84000
Bba Milk Valley		14500	6000
Innovation collaborative au service des métiers du lait		14500	6000
Club des Trente		3500	3500
FICT		3500	3500
DELLED			2000
Innovations AgroSanté			2000
Evolution		15000	0
Génomique et monitoring		15000	0
Grimaud Evolution		18000	3500
Futurs d'élevage		18000	3500
Lactalis		69100	46100
Recherche de performances pour une usine responsable		69100	46100
SEMAE			30000
Semances pour demain			30000
Total général		275600	180100

Ces dépenses relèvent pour 71% de l'enveloppe de fonctionnement et portent principalement sur des projets (formation et recherche) définis et suivis dans les comités de pilotage des chaires. Ce volume de dépenses est en très nette diminution par rapport au budget initial 2021 (-65%) soit 95 k€.

Cette baisse s'explique essentiellement par les points suivants :

- Suppression à hauteur de 15 k€ relative à la chaire « Génomique et monitoring » du partenaire Evolution, dont le projet n'a pas pu être poursuivi faute de moyens humains ;
- Diminution à hauteur de 15 k€ relative à la Chaire Futurs d'élevage avec le partenaire Grimaud - évolution en lien avec la crise sanitaire ;
- Re-ventilation des dépenses globalisées initialement en dépenses de fonctionnement vers le budget personnel de la Chaire « Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur » du partenaire Agromousquetaires (- 32 k€ en fonctionnement et + 32k€ en personnel) ;
- Re-ventilation des dépenses globalisées initialement en dépenses de fonctionnement vers le budget personnel de la Chaire « Recherche de performances pour une usine responsable » du partenaire Lactalis (-5K€ en fonctionnement et + 5 k€ en dépenses de personnel) ;
- Re-ventilation des dépenses globalisées initialement en dépenses de fonctionnement vers le budget personnel de la Chaire « Bba Innovation collaborative » du partenaire Milk Valley (- 3k€ en dépenses de fonctionnement et + 3k€ en dépenses de personnel) ;
- Projet « externalisation appels de dons anciens étudiants » abandonné (- 2.5 k€) ;
- Diminution des frais de fonctionnement à concurrence de 5 k€.

Nature de dépenses	PERSONNEL	
Opérations/Chaires	BI 2021	BR 2021
Agromousquetaires	33000	65000
Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur	33000	65000
Bba Milk Valley		3000
Innovation collaborative au service des métiers du lait		3000
DELLED		0
Innovations AgroSanté		0
Lactalis		5100
Recherche de performances pour une usine responsable		5100
SEMAE		0
Semances pour demain		0
Total général	33000	73100

	BI 2021	BR 2021	Écart	Variation
CR-Fondation ACO / dépenses de personnel	33 000	73 100	+ 40 100	+ 121,5 %
<i>Dont salaires</i>	33 000	65 000	+ 32 000	+ 97 %
<i>Dont autres :</i>	-	8 100	+ 8 100	-
<i>Vacations</i>	-	5 100	+ 5 100	
<i>Heures complémentaires</i>	-	3 000	+ 3 000	

	BI 2021	BR 2021	Écart
CR-Fondation ACO / ETPT	1	2,08	+ 1,08

Les dépenses de personnel représentent 28% du total des dépenses. Elles connaissent une augmentation importante au titre du BR 2021. Cette modification est justifiée principalement par les éléments suivants :

- Pour 3 chaires, il s'agit comme explicité dans la partie dépenses de fonctionnement, d'une re-ventilation d'autorisations budgétaires initialement budgétisées en dépenses de fonctionnement vers les dépenses de personnel.
- Prise en compte au titre de la Chaire « Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur » du partenaire Agromousquetaires, des dépenses de personnel nécessaires à la rémunération d'un deuxième doctorant.

Les dépenses sont couvertes à 100% par des recettes externes.


b) Les recettes

RECETTES		BI 2021	BR 2021
DOTATIONS INITIALES FONDATEURS			
Dotation initiale Lactalis		2000	2000
Dotation initiale Bba Milk Valley		2000	2000
Dotation initiale SEMAE			2000
Dotation initiale DELLED			2000
CHAIRES - FONDATEURS			
Club des Trente	FICT	3500	7000
Grimaud-Evolution	Futurs d'élevage	20000	10000
Agromousquetaire	Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au co	196530	196530
Lactalis	Recherche de performances pour une usine responsable	76010	76010
Bba Milk Valley	Innovation collaborative au service des métiers du lait	15950	11550
SEMAE	Semances pour demain		58300
DELLED	Innovations AgroSanté		5500
Congrès IHC			
DONATEURS HORS FONDATEURS			
Provision technique		5000	0
Total des recettes		320990	372890

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à +372 k€ ce qui correspond à une augmentation du volume de recettes attendues par rapport au budget initial 2020 (+16%).

Le solde budgétaire du BR 2021 s'établit à hauteur de +119,7 k€, et est bien plus élevé que celui prévu au BI 2021 . Ce différentiel est justifié par une augmentation des recettes en parallèle d'une diminution des dépenses précédemment explicité.

Le BR 2021 s'avère soutenable et permet essentiellement d'adapter le budget de la fondation au besoin identifié en matière de rémunération de personnels.



Budget rectificatif n°1 Agrocampus Ouest (ACO) Exercice 2021

3 NOVEMBRE 2021

Table des matières

I – Contexte	3
1.1 Constats.....	3
1.2 Cible et trajectoire.....	4
1.3 Architecture budgétaire	5
II-Analyses budgétaires	8
2.1 Les dépenses de personnels (AE/CP)	8
2.2 Les dépenses de fonctionnement	10
2.3 Les dépenses d'investissement	11
2.4 Les recettes	12
2.5 Soutenabilité budgétaire	14

I – Contexte

L'exercice 2021 devrait permettre un retour progressif en mode nominal en matière de fonctionnement au sein de l'institut Agro avec la fin de l'impact de la crise sanitaire dès la fin du premier semestre, ce qui se traduira également au niveau de la chaîne financière. Par ailleurs, avec l'arrivée d'un Responsable des Affaires Financières au niveau de l'institut Agro le 1er juin 2021, et d'une Directrice des Affaires Financière au sein d'Agrocampus Ouest, l'une de ses écoles internes, le 1er juillet 2021, l'institut Agro peut désormais bénéficier des ressources nécessaires et complémentaires conduisant à construire et mettre en œuvre un plan d'action relatif aux affaires financières.

En effet, ce plan d'action sera nécessaire à l'accompagnement et au soutien de la mise en œuvre des objectifs de l'institut, en apportant un renforcement de la chaîne financière pour laquelle des améliorations sont nécessaires et indispensables en matière d'organisation, de structuration et de systèmes d'information.

1.1 Constats

L'institut Agro est doté du système d'information « Cocktail » pour la gestion de la chaîne de la dépense et de la recette. Celui-ci souffre de plusieurs lacunes rendant insécurisante la gestion des circuits financiers par l'absence de dématérialisation des pièces dans l'outil, ainsi que d'un manque de lisibilité faute de restitutions suffisantes (mesure du DGP, suivi des dépenses avec l'ensemble des données d'imputation, Restes à payer...). A noter également les difficultés rencontrées au gré des mises à jour successives ayant conduit à intégrer des données de paye 2021 dans l'outil tardivement (le 24 septembre 2021 pour le mois de janvier).

Au-delà du manque de lisibilité et d'exhaustivité liées à l'outil, s'ajoutent celles causées par des processus non fiabilisés s'agissant de :

- La gestion des services faits (SF) : à ce jour, 414 SF antérieurs au 1er janvier 2021 sont non dénoués, représentant un volume financier de 326 854 €, augmentant ainsi la dette de l'école sans certitude qu'elle soit avérée.
- La qualité des SF : des certifications de SF insuffisamment justifiées ne permettant pas de garantir leur sincérité, dates saisies en contradiction avec les pièces justificatives. Ces données sont pourtant cruciales à la détermination des intérêts moratoires dus aux fournisseurs en cas de réclamation, à défaut de les automatiser actuellement sur l'institut (alors qu'il s'agit d'une obligation légale).
- La gestion des immobilisations : le patrimoine de l'établissement n'est pas suivi en raison de l'absence d'un inventaire physique actualisé et maîtrisé qui empêche tout rapprochement avec l'inventaire comptable. Il en est de même pour la gestion des immobilisations en cours et en service, qui souffrent d'un défaut de suivi. Cela entraîne une absence de calcul d'amortissement sur des montants significatifs (plus de 7M€). Enfin, le seuil d'immobilisation actuel fixé à 800 € a pour conséquence d'accentuer ces dysfonctionnements tout en valorisant des éléments du patrimoine qui n'ont pas lieu d'être. In fine, le calcul des dotations aux amortissements, éléments majeurs du calcul de la CAF, n'est pas fiable.
- La gestion des recettes : plus de 240 recettes (dont 86% ont plus d'un mois), soit un peu plus de 3,5M€ (dont 2,3M€ de plus d'un mois en attente), se trouvent actuellement sur un compte d'imputation provisoire, faute d'être identifiées et rattachées à une facture émise par l'agence comptable, celles-ci étant alors comptabilisées comme de la dette (anormalement élevée) dans le calcul du besoin en fond de roulement.

L'ensemble de ces éléments faussent la lecture budgétaire et comptable, et font apparaître une trésorerie et un fond de roulement incertains.

En matière de politique d'achat, l'absence de programmation pluriannuelle des marchés ne permet pas d'avoir une vision à court, moyen et long terme et des impacts budgétaires associés.

Il est observé par ailleurs, s'agissant de la programmation des crédits annuels, le décalage important avec l'exécution qui fait apparaître un taux de consommation insuffisant (45% des CP au 31 août 2021).

Par ailleurs, plusieurs défauts de procédure et/ou de respect du cadre réglementaire peuvent mettre en insécurité l'ordonnateur et le comptable. Cela concerne les défauts de signature côté ordonnateur (utilisation de la griffe sur des documents numériques), l'absence de computation des seuils pour déterminer les achats relevant de procédures marchés publics, voire de respect du code de la commande publique pour les achats supérieurs à 40 000 € HT.

Les organisations hétérogènes des Directions des Affaires Financières et de l'Agence Comptable dans les écoles internes devront faire l'objet d'une évolution selon des organisations qui restent à définir pour permettre de rationaliser, fluidifier et optimiser la chaîne financière.

1.2 Cible et trajectoire

Au regard des éléments supra, l'arrivée du nouveau RAF de l'institut a vu naître le « club des DAF/AC » réunissant l'ensemble des DAF et leurs adjoints des 3 écoles internes, les services achats et marchés ainsi que l'agence comptable représentée par l'agent comptable et ses fondés de pouvoir. Celui-ci, réuni de façon hebdomadaire a pour objectif de travailler en transversalité et de façon collégiale à la mise en œuvre du Plan d'Action Finance (PAF) au travers des différents chantiers sous-jacents.

L'objectif du PAF est de définir la trajectoire selon un plan de charge par priorisation au regard des enjeux et des capacités RH associées, visant à sécuriser la chaîne financière et au travers d'une meilleure lisibilité de celle-ci définir une stratégie financière et son optimisation.

Sécurisation de la chaîne de la dépense et de la recette

- Achats : définition des modalités de mise en concurrence par seuils pour les achats inférieurs à 40 k€, programmation pluriannuelle, dématérialisation complète des procédures marchés.
- TVA et fiscalité : mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement à la gestion et l'optimisation en matière de TVA.
- Dématérialisation de la chaîne financière : mise en œuvre d'une convention de dématérialisation avec l'agence comptable.
- Mise en place de la signature électronique : déploiement d'ici fin 2021 pour les marchés publics.

Analyse et performance

- Nouvel SI : participation aux groupes de travail national pour la mise en œuvre d'un nouvel SI à l'horizon 2023-2024.
- DGP : mesure du DGP actuel et fixation d'une cible 2022.
- Taux de consommation : objectif 2022 d'un taux de consommation de 60% de CP au 31 juillet 2022.
- Construction de référentiels communs et pertinents (codes DESTINATION/ORIGINE, codes achats, glossaire des comptes comptables, dérivation des codes achats vers les comptes comptables).
- Immobilisation : définition d'un seuil plus judicieux et des processus associés, mise en place d'une prestation d'inventaire du patrimoine et d'accompagnement à la gestion des immobilisations.
- Gestion des SF : apurement du compte 408 et formalisation des processus.
- Recettes : apurement des recettes en attente sur compte d'imputation provisoire.
- Carte achat : déploiement prévu pour les achats de faible montant et de proximité

Organisation

- Chaîne financière : mise en œuvre d'un audit sur le fonctionnement et l'organisation cible

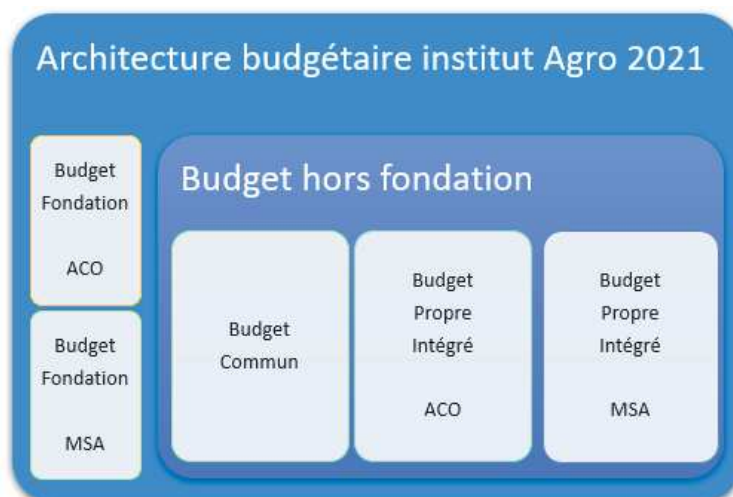
L'objectif est de pouvoir obtenir une lisibilité exhaustive de la situation budgétaire et comptable de l'institut Agro à échéance de l'exercice 2022, à partir des premiers chantiers prioritaires du plan d'action finances. Ce ne sera qu'à partir de ce premier bilan qu'il sera possible et envisageable de construire la stratégie financière de l'institut Agro.

Enfin, tout ceci doit s'apprécier dans un contexte de changement pour l'institut Agro avec trois axes de travail majeurs pour l'année 2022 :

- Elaboration d'une stratégie financière inter-école au niveau de l'Institut Agro
- Intégration de l'école Agrosup Dijon à compter du 1^{er} janvier 2022
- Fusion des deux fondations actuelles pour n'en former qu'une seule à compter du 1^{er} janvier 2022

1.3 Architecture budgétaire

- **Le budget de l'institut Agro** est constitué d'un budget principal (décomposé en un budget central dit « budget commun » et un budget propre intégré (BPI) par école), ainsi que de 2 budgets annexes (un par fondation) :



A noter pour les exercices 2020 et 2021, le transfert de dépenses au niveau des budgets propres intégrés des écoles internes vers le budget central de l'Institut Agro sont les suivantes :

- En matière de dépenses :

Nature de dépense	Désignation
Personnel	Masse salariale des contractuels sous-plafond, dont le financement est assuré en tout ou partie par la subvention pour charge de service public
Fonctionnement	Dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des premières instances, plan de communication ...) ainsi que des dépenses identifiées comme communes de l'Institut (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs ...)
Investissement	Opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance, ...).

- En matière de recettes :

Type de recettes	Désignation
Globalisées	Subventions pour charge de service public (y compris SCSP Recherche)
Fléchées	Subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance)

➤ **Le budget de l'école** s'articule autour de 3 centres de responsabilité qui correspondent aux 3 grandes activités de l'école.

Ces centres de responsabilité sont déclinés en sous-centre de responsabilité qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

Ils sont organisés de la façon suivante :

- la formation (FORM)
Les postes principaux de dépenses de ce CR sont les suivants :
 - S'agissant du fonctionnement : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
 - S'agissant des frais de personnels : paie vacataire, heures complémentaires...
- la gouvernance et support (GV SUP) (portée principalement par les directions des services d'appui et la direction)
Les postes principaux de dépenses de ce CR sont les suivants :
 - S'agissant du fonctionnement : adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
 - S'agissant des frais de personnels : jury de concours
- la recherche (RECH)
Les postes principaux de dépenses de ce CR sont les suivants :

- S'agissant du fonctionnement : frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages...
- S'agissant des frais de personnels : doctorants

ECOLE INTERNE AGROCAMPUS OUEST/NOMENCLATURE BUDGETAIRE	
FORMATION	
BEG MEIL SNA	
DEPARTEMENT DU VEGETAL POUR L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE	
DEPARTEMENT ECOLOGIE	
DEPARTEMENT ECONOMIE, GESTION ET SOCIETE	
DEPARTEMENT MILIEU PHYSIQUE, PAYSAGE, TERRITOIRE	
DEPARTEMENT PRODUCTION ANIMALES, AGROALIMENTAIRES, NUTRITION	
DEPARTEMENT STATISTIQUES, INFORMATIQUE	
DIRECTION DES FORMATIONS ET DE LA VIE ETUDIANTE	
FORMATION	
FORMATION CONTINUE	
GOVERNANCE ET SUPPORT	
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES	
DIRECTION DES PARTENARIATS PROFESSIONNELS	
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE	
DIRECTION GENERALE ECOLE INTERNE	
GOVERNANCE ET SUPPORT	
PRESTATIONS CONCURRENTIELLES	
RESTAURATION ETUDIANTE	
SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION	
RECHERCHE	
BEG MEIL RECHERCHE	
DIRECTION DE LA RECHERCHE	
POLE HALIEUTIQUE	
RECHERCHE	
UMR BAGAP	
UMR ESE	
UMR ESO	
UMR IGEPP	
UMR IRHS	
UMR IRISA	
UMR IRMAR	
UMR PEGASE	
UMR SAS	
UMR SMART LERECO	
UMR STLO	
UP BIOCHIMIE	
UP EPHOR	

➤ **Les prévisions budgétaires** sont présentées en autorisations d'engagement (AE), crédits de paiement (CP) (pour les dépenses) et en encaissements (pour les recettes). Ces prévisions sont retracées dans le tableau 2 de la liasse budgétaire annexée à ce compte-rendu.

Les dépenses (AE, CP) sont subdivisées selon trois natures : personnel, fonctionnement, investissement.
 Les recettes (encaissements) sont subdivisées selon deux natures principales : recettes globalisées et recettes fléchées.

II-Analyses budgétaires

Données comparatives BI 2021 / BR 2021 prévu au 31 décembre 2021 :

	AE	CP	AE	CP	Variation AE BR21-BI21 (montant)	Variation CP BR21-BI21 (montant)	Variation AE BR21- BI21 (taux)	Variation CP BR21- BI21 (taux)
	Prévision BI 2021		Prévision BR 2021					
TOTAL FCT	5 855 787,00 €	6 132 719,00 €	5 765 229,00 €	6 576 029,00 €	-90 558,00 €	443 310,00 €	-2%	7%
TOTAL PSEL	2 622 371,82 €	2 622 371,82 €	2 541 432,00 €	2 541 432,00 €	-80 939,82 €	-80 939,82 €	-3%	-3%
TOTAL INVT	1 431 182,00 €	1 374 176,85 €	1 407 805,67 €	1 256 403,00 €	-23 376,33 €	-117 773,85 €	-2%	-9%
TOTAL DEPENSES	9 909 340,82 €	10 129 267,67 €	9 714 466,67 €	10 373 864,00 €	-194 874,15 €	244 596,33 €	-2%	2%

2.1 Les dépenses de personnels (AE/CP)

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

- Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recette ;
- Le BPI supporte :
 - les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
 - une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration. Le budget personnel de la Fondation ACO y est également intégré.

Budget Propre Intégré ACO

		BI 2021	BR 2021	ECART AE/CP
FORM	HORS OPE	583 827	660 231	76 404
GV SUP	HORS OPE	251 696	173 419	-78 277
RECH	HORS OPE	74 892	74 892	0
RESERVE			0	0
	TOTAL HORS OPE	910 415	908 542	-1 873
FORM	OPE	153 261	138 563	-14 698
GV SUP	OPE	9 569	26 699	17 130
RECH	OPE	1 418 662	1 467 628	48 966
RESERVE		130 465		-130 465
	TOTAL OPE	1 711 957	1 632 890	-79 067
TOTAL PSEL		2 622 372	2 541 432	-80 940

	BI 2021	BR 2021	Écart	Variation
CR-ACO / Dépenses de personnel	2 622 372	2 541 432	- 80 940	- 3,09 %
<i>Dont salaires</i>	<i>1 874 172</i>	<i>1 686 932</i>	<i>- 187 240</i>	<i>- 10 %</i>
<i>Dont autres</i>	<i>748 200</i>	<i>854 500</i>	<i>+ 106 300</i>	<i>+ 14,21 %</i>
<i>RAFP</i>	<i>75 000</i>	<i>-</i>	<i>- 75 000</i>	
<i>Dépenses médicales, aides sociales</i>	<i>15 000</i>	<i>5 500</i>	<i>-9 500</i>	
<i>Restauration</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>-</i>	
<i>Vacations</i>	<i>443 200</i>	<i>450 000</i>	<i>+ 6 800</i>	
<i>Heures complémentaires</i>	<i>185 000</i>	<i>369 000</i>	<i>+ 184 000</i>	

	BI 2021	BR 2021	Écart
CR-ACO / ETPT	46,5	43	- 3,5

La prévision de l'exécution des dépenses de personnel 2021 sur le Budget Propre Intégré ACO / part « salaires » est inférieure par rapport à la trajectoire BI 2021 annoncée (- 10 %).

La variation à la baisse de ces dépenses tient d'une part à la surévaluation des projets de recherche lors de la programmation budgétaire 2021, d'autre part au repositionnement d'un contrat doctoral sur le budget Fondation.

Sur la part « Autres », la variation à la hausse tient au reste à payer 2020 des heures complémentaires 2019-2020 des enseignants-chercheurs non prévu lors de la programmation budgétaire 2021 (179 K€). Une partie de cette dépense supplémentaire est absorbée par le non-paiement de la RAFP en 2021 (prévision 75 K€ inscrite au BI 2021).

Budget Propre Central ACO (BPI)

	BI 2021	BR 2021	Écart	Variation %
<i>BUDGET ACO</i>	<i>2 032 028</i>	<i>2 077 028</i>	<i>+ 45 000</i>	<i>+ 2,21 %</i>

	BI 2021	BR 2021	Écart
<i>ETP ACO</i>	<i>48,17</i>	<i>48,31</i>	<i>- 0,14</i>

La prévision de l'exécution des dépenses de personnel 2021 sur Budget Propre Central est supérieure par rapport à la trajectoire BI annoncée (+ 45 K€ / + 2,21%).

Ceci s'explique en partie par deux événements non prévisibles / non prévus lors de programmation budgétaire :

- Le recrutement au 01/11/2021 d'un Conceptrice-développeuse / Concepteur-développeur Applications et Systèmes d'Information à la direction des systèmes d'information au profit de l'Institut (9.6 K€) / ETPT sur dotation MSA ;

- Le versement au 31/12/2021 de 100% de l'indemnité départ volontaire (IDV) à un agent de catégorie A (82 K€).

Des facteurs de baisse permettent d'absorber une partie de la hausse identifiée ci-dessus, dont la déprogrammation budgétaire de l'enveloppe liée à la réalisation du recrutement d'un enseignant à la Direction des Formations et de la Vie Étudiante, en raison de sa prise en charge par le programme 142 sur ETPT disponibles temporairement en 2021 (36 K€).

2.2 Les dépenses de fonctionnement

2.2.1 Les autorisations d'engagement

La variation au titre du BR 21 fait apparaître un différentiel négatif de - 90.5K€ soit - 1, 55%.

Elle se décompose comme suit :

- 72 K€ au titre du hors-opération ;
- 18 K € au titre des opérations.

		AE	CP	AE	CP	Variation AE BR21-BI21 (montant)	Variation CP BR21-BI21 (montant)	Variation AE BR21- BI21 (taux)	Variation CP BR21- BI21 (taux)
		Prévision BI 2021		Prévision BR 2021					
FORM	HORS OPE	695 261,05 €	695 261,05 €	658 774,05 €	658 774,05 €	-36 487,00 €	-36 487,00 €	-5%	-5%
GV SUP	HORS OPE	3 041 848,00 €	3 341 848,00 €	2 998 964,00 €	3 809 764,00 €	-42 884,00 €	467 916,00 €	-1%	14%
RECH	HORS OPE	410 890,95 €	410 890,95 €	417 968,95 €	417 968,95 €	7 078,00 €	7 078,00 €	2%	2%
RESERVE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
TOTAL HORS OPE		4 148 000,00 €	4 448 000,00 €	4 075 707,00 €	4 886 507,00 €	-72 293,00 €	438 507,00 €	-2%	10%
FORM	OPE	454 343,28 €	471 681,80 €	459 344,00 €	466 682,00 €	5 000,72 €	-4 999,80 €	1%	-1%
GV SUP	OPE hor dpl	232 888,21 €	232 888,21 €	224 303,00 €	228 848,00 €	-8 585,21 €	-4 040,21 €	-4%	-2%
RECH	OPE	1 020 555,51 €	980 148,99 €	1 005 875,00 €	993 992,00 €	-14 680,51 €	13 843,01 €	-1%	1%
RESERVE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
TOTAL OPE		1 707 787,00 €	1 684 719,00 €	1 689 522,00 €	1 689 522,00 €	-18 265,00 €	4 803,00 €	-1%	0%
TOTAL FCT		5 855 787,00 €	6 132 719,00 €	5 765 229,00 €	6 576 029,00 €	-90 558,00 €	443 310,00 €	-2%	7%

▪ Dépenses hors opération :

Trois éléments majeurs sont à considérer :

- Une diminution du budget alloué à la formation en raison de stage et d'activités qui ne pourront être réalisées en 2021 du fait de la crise sanitaire (- 36K€);
- Une diminution du budget dédié à la gouvernance et au support essentiellement justifié par des activités et des travaux non réalisés en raison de la crise sanitaire et d'un sous dimensionnement conjoncturel en personnel (-42 K€).
- En revanche, il est à noter un besoin en légère hausse de la recherche justifié par le financement d'un contrat de doctorant et une hausse du soutien aux enseignants-chercheurs (+ 7K€).

▪ Dépenses sur opérations :

- Le budget formation est abondé de 5 K€ pour financer des dépenses imprévisibles au budget initial ;
- La recherche ainsi que la gouvernance et le support connaissent une légère baisse en lien avec des activités non réalisables en 2021 du fait de la crise sanitaire et d'un sous-effectif conjoncturel.

2.2.2 Les crédits de paiement

▪ Crédits de paiement hors opération :

Nécessaire abondamment des CP à hauteur de 438 K€ à prévoir pour mener à bien des travaux de maintenance et de réfection sur les deux campus.

Crédits de paiement sur opération :

Le caractère pluriannuel des opérations concernées justifie des ajustements annuels entraînant une faible variation budgétaire (-1.8 K€).

2.3 Les dépenses d'investissement

2.3.1 Les autorisations d'engagement

La variation au titre du BR 21 fait apparaître un différentiel négatif de 23.3K€ soit - 1, 63%.

Elle se décompose comme suit :

- Plus 108 K€ au titre du hors-opération,
- Moins 131 K€ au titre des opérations.

		AE	CP	AE	CP				
		Prévision BI 2021		Prévision BR 2021		Variation AE BR21-BI21 (montant)	Variation CP BR21-BI21 (montant)	Variation AE BR21- BI21 (taux)	Variation CP BR21- BI21 (taux)
FORM	HORS OPE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
GV SUP	HORS OPE	960 000,00 €	960 000,00 €	1 068 000,00 €	968 000,00 €	108 000,00 €	8 000,00 €	11%	1%
RECH	HORS OPE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
RESERVE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
TOTAL HORS OPE		960 000,00 €	960 000,00 €	1 068 000,00 €	968 000,00 €	108 000,00 €	8 000,00 €	11%	1%
FORM	OPE	7 647,00 €	15 687,00 €	7 647,00 €	15 687,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
GV SUP	OPE hor dpl	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0%
RECH	OPE	158 955,21 €	147 304,95 €	164 098,67 €	157 914,53 €	5 143,46 €	10 609,58 €	3%	7%
RESERVE		5 143,46 €	10 609,58 €	52 100,00 €	52 100,00 €	46 956,54 €	41 490,42 €	913%	391%
GV SUP	OPE DPL fléchées	299 436,33 €	240 575,32 €	115 960,00 €	62 701,00 €	-183 476,33 €	-177 874,32 €	-61%	-74%
TOTAL OPE		471 182,00 €	414 176,85 €	339 805,67 €	288 403,00 €	-131 376,33 €	-125 773,85 €	-28%	-30%
TOTAL INVT		1 431 182,00 €	1 374 176,85 €	1 407 805,67 €	1 256 403,00 €	-23 376,33 €	-117 773,85 €	-2%	-9%

▪ Dépenses hors opération :

Le besoin de financement en hausse de 108K€ correspond :

- à la prise en compte à hauteur de 25 K€ de besoins nouveaux exprimés par les services après ajustement du plan d'investissement établi annuellement par l'école (matériels scientifiques...)
- à l'acquisition de nouveaux véhicules en conformité avec la réglementation en matière de renouvellement du parc automobile (85 K€).

▪ Dépenses sur opération :

- La gouvernance et le support connaissent une baisse en lien avec des opérations fléchées relatives à la réalisation de travaux non réalisables en 2021 en raison d'un manque de ressources humaines en termes de conduite de travaux (- 183 K€).

2.3.2 Les crédits de paiement

La diminution à réaliser est de 125 K€ répartis comme suit :

- **Crédits de paiement hors opération :**
Augmentation à hauteur de 8 K€ afin de permettre de rattraper le différentiel constaté au BI 21 entre le montant des CP disponibles et ceux nécessaires à la DPL.
- **Crédits de paiement sur opération :**
Diminution à hauteur de – 177 K€ justifiée par la non réalisation d'opération d'investissement en matière de travaux en raison d'un manque de ressources humaines en termes de conduite de travaux.

2.4 Les recettes

Le montant de la variation pour ce BR est de +420 K€ soit + 6%.

		Prévisions BI 2021	Prévisions BR 2021	Variation BR21- BI21 (montant)	Variation BR21- BI21 (taux)
TOTAL RECETTES GLOBALISEES	Etat	19 090,04 €	176 676,50 €	157 586,46 €	89,19%
	Autres financements publics	1 970 223,66 €	1 180 060,50 €	-790 163,16 €	-66,96%
	Fiscalité affectée	55 000,00 €	0,00 €	-55 000,00 €	0,00%
	Recettes propres	3 253 423,30 €	4 021 000,00 €	767 576,70 €	19,09%
	TOTAL	5 297 737,00 €	5 377 737,00 €	80 000,00 €	0,00%
RECETTES FLECHEES	Etat	84 160,00 €	150 000,00 €	65 840,00 €	44%
	Autres financements publics	1 557 763,00 €	903 723,00 €	-654 040,00 €	-72%
	Fiscalité affectée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	Recettes propres	120 000,00 €	208 200,00 €	88 200,00 €	42%
	TOTAL	1 761 923,00 €	1 261 923,00 €	-500 000,00 €	-40%
TOTAL RECETTES ACO		7 059 660,00 €	6 639 660,00 €	420 000,00 €	6%

2.4.1 Les recettes hors opération

		Prévisions BI 2021	Prévisions BR 2021	Variation BR21- BI21 (montant)	Variation BR21- BI21 (taux)
hors ope	Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	Autres financements publics	69 500,00 €	69 500,00 €	0,00 €	0%
	Recettes propres	2 956 000,00 €	3 036 000,00 €	80 000,00 €	3%
	TOTAL	3 025 500,00 €	3 105 500,00 €	80 000,00 €	3%

L'augmentation de 80 K€ des recettes s'expliquent par des recettes plus conséquentes s'agissant des droits de scolarité et concours (+120 K€) et une diminution des recettes issus des frais de restauration (- 40 K€).

2.4.2 Les recettes prévues sur opération

		Prévisions BI 2021	Prévisions BR 2021	Variation BR21- BI21 (montant)	Variation BR21- BI21 (taux)
TOTAL ope non fléchées	Etat	19 090,04 €	176 676,50 €	157 586,46 €	89,19%
	Autres financements publics	1 900 723,66 €	1 110 560,50 €	-790 163,16 €	-71,15%
	Fiscalite affectée	55 000,00 €	0,00 €	-55 000,00 €	-100,00%
	Recettes propres	297 423,30 €	985 000,00 €	687 576,70 €	69,80%
	TOTAL	2 272 237,00 €	2 272 237,00 €	0,00 €	0,00%
RECETTES FLECHES	Etat	84 160,00 €	150 000,00 €	65 840,00 €	44%
	Autres financements publics	1 557 763,00 €	903 723,00 €	-654 040,00 €	-72%
	Fiscalite affectée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
	Recettes propres	120 000,00 €	208 200,00 €	88 200,00 €	42%
	TOTAL	1 761 923,00 €	1 261 923,00 €	-500 000,00 €	-40%
TOTAL RECETTES ACO		7 059 660,00 €	6 639 660,00 €	420 000,00 €	6%
TOTAL RECETTES OPERATIONS		4 034 160,00 €	3 534 160,00 €	500 000,00 €	14%

- S'agissant des opérations fléchées, on note une variation négative de - 500 K€ détaillée ci-dessous :

Détail OP FLECHES			Prévisions BI 2021	Prévisions BR 2021	Variation BR21- BI21 (montant)	Variation BR21- BI21 (taux)
CR					0,00 €	
FORM	Etat				0,00 €	0,00%
FORM	Autres financements publics			64 000,00 €	64 000,00 €	100,00%
FORM	Fiscalite affectée				0,00 €	0,00%
FORM	Recettes propres		120 000,00 €	142 000,00 €	22 000,00 €	15,49%
GV_SUP	Etat		84 160,00 €	150 000,00 €	65 840,00 €	43,89%
GV_SUP	Autres financements publics		77 559,00 €	77 559,00 €	0,00 €	0,00%
GV_SUP	Fiscalite affectée				0,00 €	0,00%
GV_SUP	Recettes propres				0,00 €	0,00%
RECH	Etat			0,00 €	0,00 €	0,00%
RECH	Autres financements publics		1 480 204,00 €	762 164,00 €	-718 040,00 €	-94,21%
RECH	Fiscalite affectée				0,00 €	0,00%
RECH	Recettes propres			66 200,00 €	66 200,00 €	100,00%
TOTAL			1 761 923,00 €	1 261 923,00 €	-500 000,00 €	-39,62%

- S'agissant de la formation : ajustement lié à des corrections d'écritures budgétaire (« autres financement public » + **64 K€** initialement fléchées en recherche ET « recettes propres » + 22 K€ liés à une recette titrée en 2020 mais perçue début 2021) ;
- S'agissant de la gouvernance et support » : + **65 K€** eu profit d'opérations d'ordre logistique
- S'agissant de la recherche :
« autres financement public » - **718K€** liés à deux opérations significatives (POLISTR – 376 K€ et HOLOFARM – 273 K€) passées en gestion pour compte de tiers (OPCT). Ceci a mécaniquement diminué les prévisions de recettes 2021.
« recettes propres » + **66 K€** cette recette imprévisible au BI 21 a été inscrite au BR21.

- S'agissant des opérations non fléchées, si le montant total ne varie pas, en revanche une « re-ventilation » a été réalisée comme suit :
 - **Recettes Etat :**
 - + 45 K€ pour le budget formation en raison d'un versement en faveur du dispositif national d'appui (DNA) et d'un complément relatif à l'exercice 2020 ;
 - +112 K€ au titre de la recherche liée à une allocation du ministère de l'agriculture correspondant à des demi bourses doctorales ;
 - **Recettes autres financements publics :**
 - +288 K€ au titre de la formation et de l'apprentissage, prévues en 2020 mais effectivement perçue en 2021 ;
 - - 1178 K€ au titre de la recherche re-ventilées sur les lignes budgétaires correspondantes.
 - **Recettes Fiscalité affectée :**
 - Diminution de - 55 K€ au titre de la formation due à la prise en compte en opération pour compte de tiers (OPCT) des contributions de vie étudiante et de campus (CVEC) ;
 - **Recettes propres :**
 - + 270 K€ au titre de la formation liées à un ensemble de conventions passées avec des partenaires (accueil d'étudiants d'autres établissements, formation continue, projets dans le cadre de l'ingénierie de projet (IDP), projets de partenariats ingénieur) ;
 - + 285 K€ en gouvernance support en raison de conventions d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) dont la redevance annuelle INRAe +156 K€(convention d'accueil sur le site d'ACO, la convention du Réseau BREIZH DOC +20K€(droits d'accès aux données au profit de lycées essentiellement);
 - + 132 K€ en ajustement des recettes de l'activité recherche liée à des conventions de partenariat de recherche, l'encaissement de ces recettes étant attendu en fin d'année.

2.5 Soutenabilité budgétaire

Le solde budgétaire du BR 2021 est déficitaire de – 3734 K€.

L'atteinte de l'équilibre financier induit un prélèvement sur trésorerie.

Le niveau de trésorerie d'ACO n'étant plus individualisé mais intégré à celui de l'IA, seul le rapprochement du niveau de trésorerie de l'IA et du montant du prélèvement nécessaire, permet de conclure à la soutenabilité de ce budget.

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.1.1.2

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 4 – Points Finances

Délibération 4.1.1.2 – Budget initial 2022 – Institut Agro AGROCAMPUS OUEST

Rapport d'opportunité :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le Conseil d'école interne vote les autorisations budgétaires de l'enveloppe école interne suivantes (hors enveloppe Institut Agro) :

- S'agissant des autorisations d'emplois :
 - 100,5 ETPT dont 58 sous plafond LFI et 42,5 hors plafond LFI
- 11 006 202 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 653 600 € personnel
 - 6 222 001 € fonctionnement
 - 2 130 601 € investissement
- 11 163 435 € de crédits de paiement
 - 2 653 600 € personnel
 - 6 246 981 fonctionnement
 - 2 262 854 € investissement
- 10 883 950 € de prévisions de recettes
- - 279 485 € de solde budgétaire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 18 voix pour
à voix contre
à 8 voix abstention

Délibération n°4.1.1.2

Objet : Budget initial 2022 – Institut Agro AGROCAMPUS OUEST

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 5 novembre 2021, approuve, sur proposition de la Directrice, les autorisations budgétaires telles qu'elles ont été proposées.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



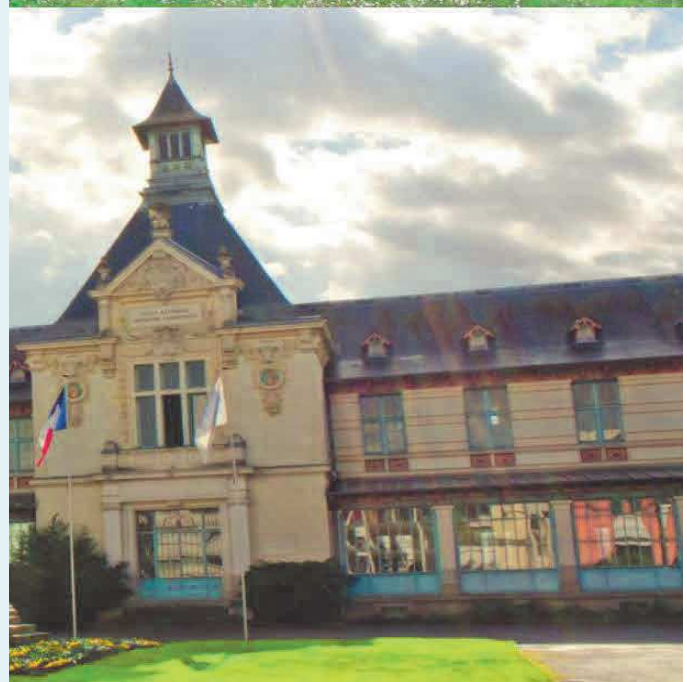
Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget initial 2022

Fondation Agrocampus Ouest (ACO)

25 OCTOBRE 2021



l'institut Agro
agriculture • alimentation • environnement

Budget initial de l'exercice 2022 pour la fondation

Le présent rapport porte sur le budget initial de l'exercice 2022 (BI 2022). Il tient compte des données du budget rectificatif 2021 (BR 2021).

Il n'est produit qu'à titre indicatif au regard de la dissolution prochaine de la Fondation ACO et de la création de la Fondation Institut.

1) Les autorisations budgétaires

a) Les dépenses

Le montant des dépenses au titre du BI 2022 s'élève, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement à **557 k€** :

Nature de dépenses <input type="text"/>	BI 2021	BR 2021	BI 2022
<input type="checkbox"/> FCT	275600	180100	363000
<input type="checkbox"/> PSEL	33000	73100	194000
Total général	308600	253200	557000

Nature de dépenses	FCT		
Opérations/Chaires	BI 2021	BR 2021	BI 2022
ACTIVITES SUR FDR	12500	5000	10000
Externalisation appels dons anciens étudiants	2500	0	0
Frais de fonctionnement Fondation	10000	5000	10000
Agromousquetaires	143000	84000	120000
Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur	143000	84000	120000
Bba Milk Valley	14500	6000	15500
Innovation collaborative au service des métiers du lait	14500	6000	15500
Club des Trente	3500	3500	0
FICT	3500	3500	0
Congrès IHC	0	0	20000
Congrès IHC	0	0	20000
DELLED	0	2000	13000
Innovations AgroSanté	0	2000	13000
Evolution	15000	0	0
Génomique et monitoring	15000	0	0
Grimaud Evolution	18000	3500	14500
Futurs d'élevage	18000	3500	14500
Lactalis	69100	46100	106000
Recherche de performances pour une usine responsable	69100	46100	106000
SEMAE	0	30000	64000
Semances pour demain	0	30000	64000
Total général	275600	180100	363000

Ces dépenses relèvent pour 65% de l'enveloppe de fonctionnement et portent principalement sur des projets (formation et recherche) définis et suivis dans les comités de pilotage des chaires. Ce volume de dépenses est en très nette augmentation par rapport au budget initial 2021 (+25%) soit 67 k€.

Cette augmentation s'explique essentiellement par les points suivants :

- Démarrage de deux nouvelles Chaires conclues en 2021 SEMAE et DELLED pour respectivement + 64 k€ et 13k€);
- Organisation du Congrès IHC à hauteur 20k€
- Chaire Bba Innovation collaborative du partenaire Milk Valley augmentation de 1k€

Nature de dépenses	PSEL		
Opérations/Chaires		BI 2021	BR 2021 BI 2022
<input checked="" type="checkbox"/> Agromousquetaires		33000	65000 65000
Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au consommateur		33000	65000 65000
<input checked="" type="checkbox"/> Bba Milk Valley		0	3000 2500
Innovation collaborative au service des métiers du lait		0	3000 2500
<input checked="" type="checkbox"/> DELLED		0	0 36500
Innovations AgroSanté		0	0 36500
<input checked="" type="checkbox"/> Lactalis		0	5100 40000
Recherche de performances pour une usine responsable		0	5100 40000
<input checked="" type="checkbox"/> SEMAE		0	0 50000
Semances pour demain		0	0 50000
Total général		33000	73100 194000

	BI 2021	BI 2022	Écart	Variation
<u>CR-Fondation ACO / dépenses de personnel</u>	33 000	194 000	+ 161 000	+ 488 %
<i>Dont salaires</i>	33 000	182 000	+ 149 000	+ 451 %
<i>Dont autres :</i>	-	12 000	+ 12 000	-
<i>Vacations</i>	-	8 000	+ 8 000	-
<i>Heures complémentaires</i>	-	4 000	+ 4 000	-

	BI 2021	BI 2022	BI 2022
<u>CR-Fondation ACO / ETPT</u>	1	5,5	+ 4,5

Les dépenses de personnel sont en nette augmentation par rapport à la programmation budgétaire 2021 (+161 K€), en raison d'une part du repositionnement d'un contrat doctoral sur la Fondation qui avait été positionné sur le Budget Propre Intégré lors de l'élaboration du BI 2021 (32 K€), et d'autre part du recrutement prévu de trois doctorants au 01/01/2022, portant ainsi le nombre de doctorants financés par la Fondation à cinq. Il est également prévu le recrutement d'un.e animat.eur.trice de Chaire à 50% (25K€).

Les dépenses sont couvertes à 100% par des recettes externes.

b) Les recettes

RECETTES		BI 2021	BR 2021	BI 2022
DOTATIONS INITIALES FONDATEURS				
Dotation initiale Lactalis		2000	2000	
Dotation initiale Bba Milk Valley		2000	2000	
Dotation initiale SEMAE			2000	
Dotation initiale DELLED			2000	
CHAIRES - FONDATEURS				
Club des Trente	FICT	3500	7000	
Grimaud-Evolution	Futurs d'élevage	20000	10000	
Agromousquetaire	Mieux produire pour mieux manger - de l'agriculteur au co	196530	196530	206816
Lactalis	Recherche de performances pour une usine responsable	76010	76010	142780
Bba Milk Valley	Innovation collaborative au service des métiers du lait	15950	11550	17600
SEMAE	Semances pour demain		58300	112200
DELLED	Innovations AgroSanté		5500	55000
Congrès IHC				20000
DONATEURS HORS FONDATEURS				
Provision technique		5000	0	0
Total des recettes		320990	372890	554396

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à **+554 k€** ce qui correspond à une augmentation du volume de recettes attendues par rapport au budget initial 2020 (+233k€ soit+73%) :

- nouveaux partenariats SEMAE et DELLED respectivement (+ 112 k€ et +55k€) ;
- organisation du Congrès IHC (+20k€) ;
- Lactalis « Recherche de performances pour une usine responsable » (+66k€).

Le solde de l'exercice budgétaire 2022 s'établit à -2k€. Ce solde nécessitera un prélèvement sur trésorerie qui n'est pas de nature à remettre en cause la soutenabilité de ce budget.

Le BI 2022 s'avère soutenable et permet de rattraper les décalages induits par la gestion de la crise sanitaire.

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.1.2.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 4 – Points Finances

Délibération 4.1.2.1 – Budget rectificatif n°1-2021 – Institut Agro Fondation AGROCAMPUS OUEST

Rapport d'opportunité :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le Conseil d'école interne vote les autorisations budgétaires de l'enveloppe Fondation Agrocampus Ouest suivantes (hors enveloppe Institut Agro) :

- S'agissant des autorisations d'emplois :
 - 2.08 ETPT hors plafond LFI
- 253 200 € d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement dont :
 - 73 100 € personnel
 - 180 100 € fonctionnement
- 372 890 € de prévisions de recettes
- 119 600 € de solde budgétaire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 23 voix pour
à 3 voix contre
à voix abstention

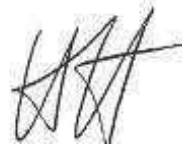
Délibération n°4.1.2.1

Objet : Budget rectificatif n°1-2021 – Institut Agro Fondation AGROCAMPUS OUEST

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 5 novembre 2021, approuve, sur proposition de la Directrice, les autorisations budgétaires telles qu'elles ont été proposées.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Budget initial 2022

Agrocampus Ouest
(ACO)

3 NOVEMBRE 2021



Table des matières

I – Contexte	3
1.1 Constats.....	3
1.2 Cible et trajectoire.....	4
1.3 Architecture budgétaire.....	5
II- Analyses budgétaires	8
2.1 Les dépenses de personnels (AE/CP)	8
2.2 Les dépenses de fonctionnement	11
2.3 Les dépenses d'investissement.....	12
2.4 Les recettes	14
2.5 Soutenabilité budgétaire.....	16

I – Contexte

L'exercice 2021 devrait permettre un retour progressif en mode nominal en matière de fonctionnement au sein de l'institut Agro avec la fin de l'impact de la crise sanitaire dès la fin du premier semestre, ce qui se traduira également au niveau de la chaîne financière. Par ailleurs, avec l'arrivée d'un Responsable des Affaires Financières au niveau de l'institut Agro le 1er juin 2021, et d'une Directrice des Affaires Financière au sein d'Agrocampus Ouest, l'une de ses écoles internes, le 1er juillet 2021, l'institut Agro peut désormais bénéficier des ressources nécessaires et complémentaires conduisant à construire et mettre en œuvre un plan d'action relatif aux affaires financières.

En effet, ce plan d'action sera nécessaire à l'accompagnement et au soutien de la mise en œuvre des objectifs de l'institut, en apportant un renforcement de la chaîne financière pour laquelle des améliorations sont nécessaires et indispensables en matière d'organisation, de structuration et de systèmes d'information.

1.1 Constats

L'institut Agro est doté du système d'information « Cocktail » pour la gestion de la chaîne de la dépense et de la recette. Celui-ci souffre de plusieurs lacunes rendant insécurisante la gestion des circuits financiers par l'absence de dématérialisation des pièces dans l'outil, ainsi que d'un manque de lisibilité faute de restitutions suffisantes (mesure du DGP, suivi des dépenses avec l'ensemble des données d'imputation, Restes à payer...). A noter également les difficultés rencontrées au gré des mises à jour successives ayant conduit à intégrer des données de paye 2021 dans l'outil tardivement (le 24 septembre 2021 pour le mois de janvier).

Au-delà du manque de lisibilité et d'exhaustivité liées à l'outil, s'ajoutent celles causées par des processus non fiabilisés s'agissant de :

- La gestion des services faits (SF) : à ce jour, 414 SF antérieurs au 1er janvier 2021 sont non dénoués, représentant un volume financier de 326 854 €, augmentant ainsi la dette de l'école sans certitude qu'elle soit avérée.
- La qualité des SF : des certifications de SF insuffisamment justifiées ne permettant pas de garantir leur sincérité, dates saisies en contradiction avec les pièces justificatives. Ces données sont pourtant cruciales à la détermination des intérêts moratoires dus aux fournisseurs en cas de réclamation, à défaut de les automatiser actuellement sur l'institut (alors qu'il s'agit d'une obligation légale).
- La gestion des immobilisations : le patrimoine de l'établissement n'est pas suivi en raison de l'absence d'un inventaire physique actualisé et maîtrisé qui empêche tout rapprochement avec l'inventaire comptable. Il en est de même pour la gestion des immobilisations en cours et en service, qui souffrent d'un défaut de suivi. Cela entraîne une absence de calcul d'amortissement sur des montants significatifs (plus de 7M€). Enfin, le seuil d'immobilisation actuel fixé à 800 € a pour conséquence d'accentuer ces dysfonctionnements tout en valorisant des éléments du patrimoine qui n'ont pas lieu d'être. In fine, le calcul des dotations aux amortissements, éléments majeurs du calcul de la CAF, n'est pas fiable.
- La gestion des recettes : plus de 240 recettes (dont 86% ont plus d'un mois), soit un peu plus de 3,5M€ (dont 2,3M€ de plus d'un mois en attente), se trouvent actuellement sur un compte d'imputation provisoire, faute d'être identifiées et rattachées à une facture émise par l'agence comptable, celles-ci étant alors comptabilisées comme de la dette (anormalement élevée) dans le calcul du besoin en fond de roulement.

L'ensemble de ces éléments faussent la lecture budgétaire et comptable, et font apparaître une trésorerie et un fond de roulement incertains.

En matière de politique d'achat, l'absence de programmation pluriannuelle des marchés ne permet pas d'avoir une vision à court, moyen et long terme et des impacts budgétaires associés.

Il est observé par ailleurs, s'agissant de la programmation des crédits annuels, le décalage important avec l'exécution qui fait apparaître un taux de consommation insuffisant (45% des CP au 31 août 2021).

Par ailleurs, plusieurs défauts de procédure et/ou de respect du cadre réglementaire peuvent mettre en insécurité l'ordonnateur et le comptable. Cela concerne les défauts de signature côté ordonnateur (utilisation de la griffe sur des documents numériques), l'absence de computation des seuils pour déterminer les achats relevant de procédures marchés publics, voire de respect du code de la commande publique pour les achats supérieurs à 40 000 € HT.

Les organisations hétérogènes des Directions des Affaires Financières et de l'Agence Comptable dans les écoles internes devront faire l'objet d'une évolution selon des organisations qui restent à définir pour permettre de rationaliser, fluidifier et optimiser la chaîne financière.

1.2 Cible et trajectoire

Au regard des éléments supra, l'arrivée du nouveau RAF de l'institut a vu naître le « club des DAF/AC » réunissant l'ensemble des DAF et leurs adjoints des 3 écoles internes, les services achats et marchés ainsi que l'agence comptable représentée par l'agent comptable et ses fondés de pouvoir. Celui-ci, réuni de façon hebdomadaire a pour objectif de travailler en transversalité et de façon collégiale à la mise en œuvre du Plan d'Action Finance (PAF) au travers des différents chantiers sous-jacents.

L'objectif du PAF est de définir la trajectoire selon un plan de charge par priorisation au regard des enjeux et des capacités RH associées, visant à sécuriser la chaîne financière et au travers d'une meilleure lisibilité de celle-ci définir une stratégie financière et son optimisation.

Sécurisation de la chaîne de la dépense et de la recette

- Achats : définition des modalités de mise en concurrence par seuils pour les achats inférieurs à 40 k€, programmation pluriannuelle, dématérialisation complète des procédures marchés.
- TVA et fiscalité : mise en œuvre d'une prestation d'accompagnement à la gestion et l'optimisation en matière de TVA.
- Dématérialisation de la chaîne financière : mise en œuvre d'une convention de dématérialisation avec l'agence comptable.
- Mise en place de la signature électronique : déploiement d'ici fin 2021 pour les marchés publics.

Analyse et performance

- Nouvel SI : participation aux groupes de travail national pour la mise en œuvre d'un nouvel SI à l'horizon 2023-2024.
- DGP : mesure du DGP actuel et fixation d'une cible 2022.
- Taux de consommation : objectif 2022 d'un taux de consommation de 60% de CP au 31 juillet 2022.
- Construction de référentiels communs et pertinents (codes DESTINATION/ORIGINE, codes achats, glossaire des comptes comptables, dérivation des codes achats vers les comptes comptables).
- Immobilisation : définition d'un seuil plus judicieux et des processus associés, mise en place d'une prestation d'inventaire du patrimoine et d'accompagnement à la gestion des immobilisations.
- Gestion des SF : apurement du compte 408 et formalisation des processus.
- Recettes : apurement des recettes en attente sur compte d'imputation provisoire.
- Carte achat : déploiement prévu pour les achats de faible montant et de proximité

Organisation

- Chaîne financière : mise en œuvre d'un audit sur le fonctionnement et l'organisation cible

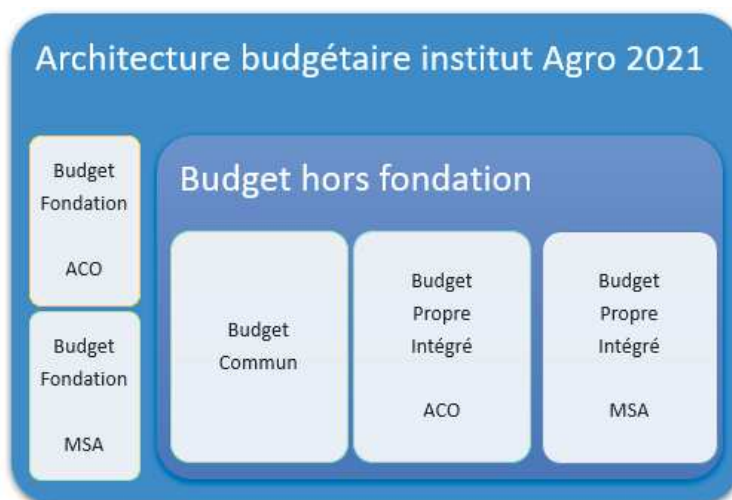
L'objectif est de pouvoir obtenir une lisibilité exhaustive de la situation budgétaire et comptable de l'institut Agro à échéance de l'exercice 2022, à partir des premiers chantiers prioritaires du plan d'action finances. Ce ne sera qu'à partir de ce premier bilan qu'il sera possible et envisageable de construire la stratégie financière de l'institut Agro.

Enfin, tout ceci doit s'apprécier dans un contexte de changement pour l'institut Agro avec trois axes de travail majeurs pour l'année 2022 :

- Elaboration d'une stratégie financière inter-école au niveau de l'Institut Agro
- Intégration de l'école Agrosup Dijon à compter du 1^{er} janvier 2022
- Fusion des deux fondations actuelles pour n'en former qu'une seule à compter du 1^{er} janvier 2022

1.3 Architecture budgétaire

- **Le budget de l'institut Agro** est constitué d'un budget principal (décomposé en un budget central dit « budget commun » et un budget propre intégré (BPI) par école), ainsi que de 2 budgets annexes (un par fondation) :



A noter pour les exercices 2020 et 2021, le transfert de dépenses au niveau des budgets propres intégrés des écoles internes vers le budget central de l'Institut Agro sont les suivantes :

- En matière de dépenses :

Nature de dépense	Désignation
Personnel	Masse salariale des contractuels sous-plafond, dont le financement est assuré en tout ou partie par la subvention pour charge de service public
Fonctionnement	Dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des premières instances, plan de communication ...) ainsi que des dépenses identifiées comme communes de l'Institut (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs ...)
Investissement	Opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance, ...).

- En matière de recettes :

Type de recettes	Désignation
Globalisées	Subventions pour charge de service public (y compris SCSP Recherche)
Fléchées	Subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance)

➤ **Le budget de l'école** s'articule autour de 3 centres de responsabilité qui correspondent aux 3 grandes activités de l'école.

Ces centres de responsabilité sont déclinés en sous-centre de responsabilité qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

Ils sont organisés de la façon suivante :

- la formation (FORM)
Les postes principaux de dépenses de ce CR sont les suivants :
 - S'agissant du fonctionnement : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
 - S'agissant des frais de personnels : paie vacataire, heures complémentaires...
- la gouvernance et support (GV SUP) (portée principalement par les directions des services d'appui et la direction)
Les postes principaux de dépenses de ce CR sont les suivants :
 - S'agissant du fonctionnement : adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
 - S'agissant des frais de personnels : jury de concours
- la recherche (RECH)
Les postes principaux de dépenses de ce CR sont les suivants :

- S'agissant du fonctionnement : frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages...
- S'agissant des frais de personnels : doctorants

ECOLE INTERNE AGROCAMPUS OUEST/NOMENCLATURE BUDGETAIRE	
FORMATION	BEG MEIL SNA DEPARTEMENT DU VEGETAL POUR L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE DEPARTEMENT ECOLOGIE DEPARTEMENT ECONOMIE, GESTION ET SOCIETE DEPARTEMENT MILIEU PHYSIQUE, PAYSAGE, TERRITOIRE DEPARTEMENT PRODUCTION ANIMALES, AGROALIMENTAIRES, NUTRITION DEPARTEMENT STATISTIQUES, INFORMATIQUE DIRECTION DES FORMATIONS ET DE LA VIE ETUDIANTE FORMATION FORMATION CONTINUE
GOVERNANCE ET SUPPORT	DIRECTION DE LA COMMUNICATION DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES DIRECTION DES PARTENARIATS PROFESSIONNELS DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE DIRECTION GENERALE ECOLE INTERNE GOUVERNANCE ET SUPPORT PRESTATIONS CONCURRENTIELLES RESTAURATION ETUDIANTE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION
RECHERCHE	BEG MEIL RECHERCHE DIRECTION DE LA RECHERCHE POLE HALIEUTIQUE RECHERCHE UMR BAGAP UMR ESE UMR ESO UMR IGEPP UMR IRHS UMR IRISA UMR IRMAR UMR PEGASE UMR SAS UMR SMART LERECO UMR STLO UP BIOCHIMIE UP EPHOR

➤ **Les prévisions budgétaires** sont présentées en autorisations d'engagement (AE), crédits de paiement (CP) (pour les dépenses) et en encaissements (pour les recettes). Ces prévisions sont retracées dans le tableau 2 de la liasse budgétaire annexée à ce compte-rendu.

Les dépenses (AE, CP) sont subdivisées selon trois natures : personnel, fonctionnement, investissement.
 Les recettes (encaissements) sont subdivisées selon deux natures principales : recettes globalisées et recettes fléchées.

II- Analyses budgétaires

L'exercice budgétaire 2022 est marqué par une augmentation des dépenses par rapport au budget initial 2021 (+ 10% en AE et 11 % en CP). Cette augmentation s'explique par les éléments suivants:

- prise en compte du taux d'inflation des fluides ;
- augmentation de l'externalisation de prestations d'ordre logistiques et / ou informatiques.
- réalisation de travaux hors-opération qui participe à l'augmentation nette des dépenses d'investissement (49% AE et 65 %CP).

Les recettes prévisionnelles augmentent de 53%, essentiellement en provenance de l'Etat grâce au financement de trois nouvelles opérations de travaux CPER.

Données comparatives BI 2021vs BI 2022:

	Prévision BI 2021	Prévision BI 2022	Variation BI22-BI21 (montant)	Variation BI22-BI21 (taux)
DEPENSES				
Autorisations d'engagement	9 909 340,82 €	11 006 201,80 €	1 096 860,98 €	11%
Personnel	2 622 371,82 €	2 653 600,00 €	31 228,18 €	1%
Fonctionnement	5 855 787,00 €	6 222 000,80 €	366 213,80 €	6%
Investissement	1 431 182,00 €	2 130 601,00 €	699 419,00 €	49%
Crédits de paiement	10 129 267,67 €	11 163 434,74 €	1 034 167,07 €	10%
Personnel	2 622 371,82 €	2 653 600,00 €	31 228,18 €	1%
Fonctionnement	6 132 719,00 €	6 246 980,74 €	114 261,74 €	2%
Investissement	1 374 176,85 €	2 262 854,00 €	888 677,15 €	65%
RECETTES				
	7 059 660,00 €	10 883 950,00 €	3 824 290,00 €	54%
Recettes globalisées	5 297 737,00 €	5 401 855,00 €	104 118,00 €	2%
Recettes fléchées	1 761 923,00 €	5 482 095,00 €	3 720 172,00 €	211%
SOLDE BUDGETAIRE	-3 069 607,67 €	-279 484,74 €		

2.1 Les dépenses de personnels (AE/CP)

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

- Le BPC support les dépenses liées au personnel contractuel (CDI CDD) sans contrepartie en recette ;
- Le BPI supporte les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires), plus une partie autre regroupant : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration. Le budget personnel de la Fondation ACO y est également intégré.

Budget Propre Intégré

		AE/CP	AE/CP		
		Prévision BI 2021	Prévision BI 2022	Variation AE/CP BI21-BI22 (montant)	Variation AE/CP BI21-BI22 (taux)
FORM	HORS OPE	583 827,00 €	198 100,00 €	-385 727,00 €	-66,07%
GV SUP	HORS OPE	251 696,00 €	483 300,00 €	231 604,00 €	92,02%
RECH	HORS OPE	74 892,00 €	75 000,00 €	108,00 €	0,14%
RESERVE			0,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL HORS OPE	910 415,00 €	756 400,00 €	-154 015,00 €	-16,92%
FORM	OPE	153 260,70 €	55 951,00 €	-97 309,70 €	-63,49%
GV SUP	OPE	9 569,00 €	0,00 €	-9 569,00 €	-100,00%
RECH	OPE	1 418 661,78 €	1 841 249,00 €	422 587,22 €	29,79%
RESERVE		130 465,34 €	0,00 €	-130 465,34 €	-100,00%
	TOTAL OPE	1 711 956,82 €	1 897 200,00 €	185 243,18 €	10,82%
TOTAL PSEL		2 622 371,82 €	2 653 600,00 €	31 228,18 €	

	BI 2021	BI 2022	Écart	Variation
CR-ACO / Dépenses de personnel	2 622 372	2 653 600	+ 31 228	+ 1,19 %
<i>Dont salaires</i>	<i>1 874 172</i>	<i>1 904 200</i>	<i>+ 30 028</i>	<i>+ 1,6 %</i>
<i>Dont autres :</i>	<i>748 200</i>	<i>749 400</i>	<i>+ 1 200</i>	<i>+ 0,16 %</i>
<i>RAFP</i>	<i>75 000</i>	<i>75 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Dépenses médicales, aides sociales</i>	<i>15 000</i>	<i>Basculement sur le PBC</i>	<i>- 15 000</i>	
<i>Restauration</i>	<i>30 000</i>	<i>45 000</i>	<i>+ 15 000</i>	
<i>Vacations</i>	<i>443 200</i>	<i>443 400</i>	<i>+ 200</i>	
<i>Heures complémentaires</i>	<i>185 000</i>	<i>186 000</i>	<i>+ 1 000</i>	

	BI 2021	BI 2022	Écart
CR-ACO / ETPT	46,5	47,9	+ 1,4

- La trajectoire BI 2022 sur le Budget Propre Intégré ACO / part « salaires » est en légère augmentation par rapport à la trajectoire BI 2021 (+ 1,6 %) :
 - les montants témoignent de la dynamique de l'activité de recherche pour laquelle les contrats financés dans le cadre de recettes conventionnées.
 - la revalorisation de la rémunération des nouveaux contrats doctoraux en application de la loi de programmation de la recherche du 24/12/2020
 - la mise en œuvre de mesures nouvelles (forfait mobilité durable, protection sociale complémentaire, prime télétravail (17 K€)).

- Sur la part « autres », les dépenses de personnel se maintiennent entre les BI 2021 et 2022.

Budget Propre Central

	BI 2021	BI 2022	Écart	Variation %
CR-INS / Ss-CR ACO	2 032 028	2 200 000	+ 167 972	+ 8,27 %
<i>Dont Ss-cr ACO salaires</i>	2 032 028	2 192 000	+ 159 972	+ 7,87 %
<i>Dont Ss-cr ACO autres :</i>	-	8 000	+ 8 000	-
<i>Dépenses médicales, aides sociales</i>	-	6 000	+ 6 000	
<i>Chèques CESU et Chèques vacances</i>	-	2 000	+ 2 000	

	BI 2021	BI 2022	Écart
ETPT			
<i>Dont Ss-cr ACO</i>	48,17	52,28	+ 4,11

La trajectoire BI 2022 sur Budget Propre Central - Part ACO / part « salaires » est supérieure par rapport à la trajectoire BI 2021 (+7,87%).

La hausse observée s'explique principalement par de nouveaux recrutements, réalisés dans le respect du plafond d'emploi ACB de 58 ETPT, dont :

- prévision recrutement au 01/11/2021 d'un.e Conceptrice-développeuse / Concepteur-développeur - Applications et Systèmes d'Information à la Direction des Systèmes d'Information au profit de l'Institut pour accompagner la fusion des écoles (54 K€) ;
- prévision recrutement au 01/01/2022 de deux agents de Cat. A permettant la création d'un Pôle d'ingénierie pédagogique au profit des départements d'enseignement et de recherche (94 K€) ;
- prévision recrutement au 01/01/2022 d'un.e Chargé.e de mission d'appui au montage et à l'accompagnement des projets européens à la Direction des Relations Internationales, dans le cadre d'une stratégie Institut et école interne ACO visant à renforcer les partenariats internationaux (43 K€).

La hausse repose également sur la mise en œuvre de mesures nouvelles (Forfait mobilité durable, Protection sociale complémentaire, Prime télétravail - 21 K€).

Certaines diminutions budgétaires permettent d'absorber une partie de l'augmentation identifiée ci-dessus :

- le non renouvellement au 01/11/2021 d'une agente de Cat.B à la Direction des Relations Internationale, en raison de la mobilisation et du redéploiement d'un support d'emploi sur le programme 142 pour la remplacer (33 K€) ;
- la non programmation d'un recrutement d'un agent de catégorie A en tant qu'enseignant en langue à la Direction des Formations et de la Vie Étudiante en raison de sa prise en charge par le programme 142 sur ETPT disponibles temporairement en 2022 (36 K€).

Sur la part « autres », la hausse tient au basculement du BPI vers le BPC des dépenses liées aux visites médicales et aides sociales (6K€), ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures nouvelles (chèques CESU garde d'enfants et chèques vacances (2 K€).

2.2 Les dépenses de fonctionnement

		AE	CP	AE	CP				
		Prévision BI 2021		Prévision BI 2022		Variation AE BI22-BI21 (montant)	Variation CP BI22 -BI21 (montant)	Variation CP BI22-BI21 (taux)	Variation BI22-BI21 CP (taux)
FORM	HORS OPE	695 261 €	695 261 €	689 037 €	689 037 €	-6 224 €	-6 224	-0,90%	-0,90%
GV SUP	HORS OPE	3 041 848 €	3 341 848 €	3 895 517 €	3 939 317 €	853 669 €	597 469	28,06%	17,88%
RECH	HORS OPE	410 891 €	410 891 €	390 000 €	390 000 €	-20 891 €	-20 891	-5,08%	-5,08%
RESERVE		0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000	0,00%	0,00%
	TOTAL HORS OPE	4 148 000 €	4 448 000 €	5 024 554 €	5 068 354 €	876 554 €	620 354	21,13%	13,95%
FORM	OPE	454 343 €	471 682 €	252 590 €	252 590 €	-201 753 €	-219 092	-44,41%	-46,45%
GV SUP	OPE hor dpl	232 888 €	232 888 €	212 254 €	212 254 €	-20 634 €	-20 634	-8,86%	-8,86%
RECH	OPE	1 020 556 €	980 149 €	732 603 €	713 783 €	-287 953 €	-266 366	-28,22%	-27,18%
RESERVE		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0	0,00%	0,00%
	TOTAL OPE	1 707 787 €	1 684 719 €	1 197 447 €	1 178 627 €	-510 340 €	-506 092	-29,88%	-30,04%
TOTAL FCT		5 855 787 €	6 132 719 €	6 222 001 €	6 246 981 €	366 214 €	114 262		

2.2.1 Les autorisations d'engagement

La comparaison entre le BI 2022 et le BI 2021 révèle un différentiel en AE de 366 K€ soit 6,25%.

Ce différentiel se décompose comme suit :

+876K€ au titre du hors-opération,

-510K€ au titre des opérations.

▪ Dépenses hors opération :

L'augmentation du budget de fonctionnement est essentiellement liée à de nouveaux besoins portés par le CR gouvernance et support :

- La reconduction du marché de nettoyage des locaux (celle-ci n'était pas envisagée initialement),
- La prise en compte du taux d'inflation des prix des fluides ;
- L'externalisation de prestations d'ordre logistique ne pouvant être assumées en totalité par l'équipe DPL.

▪ Dépenses sur opérations :

- Le budget formation est amputé de 201 K€ en raison de la fin du projet SEGAE.
- Le budget recherche connaît une diminution de 287 K€ en AE soit – 28% en lien avec le changement de traitement comptable de deux opérations. En effet, il s'agit de l'effet conjugué de la prise en compte des projets HOLOFARM et POLISTR en opérations pour compte de tiers (OPCT) et de prévisions supplémentaires de recettes en lien avec de nouveaux projets.
- Le montant des crédits de fonctionnement a par ailleurs été ajusté au regard des consommations réelles sur les opérations relatives à l'activité « recherche » (- 20%).

2.2.2 Les crédits de paiement

▪ Crédits de paiement hors opération :

Les besoins nécessitent un abondement à hauteur de 620 K€ par rapport au BI 2021 et de 181 K€ par rapport au BR 2021. Ce besoin s'explique à la fois par le retard d'engagement au titre de 2021 qui entraîne un report des paiements sur l'exercice 2022 et l'existence d'un socle d'engagements pluriannuels.

▪ Crédits de paiement sur opération :

Ajustement des CP aux AE tel que mentionné supra.

2.3 Les dépenses d'investissement

		AE	CP	AE	CP				
		Prévision BI 2021		Prévision BI 2022		Variation AE BI22-BI21 (montant)	Variation CP BI22-BI21 (montant)	Variation CP BI22-BI21 (taux)	Variation BI22-BI21 CP (taux)
FORM	HORS OPE			0 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
GV SUP	HORS OPE	960 000 €	960 000 €	1 469 564 €	1 760 848 €	509 564,00 €	800 848,00 €	53,08%	83,42%
RECH	HORS OPE	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
RESERVE		0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
	TOTAL HORS OPE	960 000 €	960 000 €	1 469 564 €	1 760 848 €	509 564,00 €	800 848,00 €	53,08%	83,42%
FORM	OPE	7 647 €	15 687 €	0 €	0 €	-7 647,00 €	-15 687,00 €	-100,00%	-100,00%
GV SUP	OPE hor dipl	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
RECH	OPE	158 955 €	147 305 €	233 037 €	243 037 €	74 081,79 €	95 732,05 €	46,61%	64,99%
RESERVE		5 143 €	10 610 €	0 €	0 €	-5 143,46 €	-10 609,58 €	-100,00%	-100,00%
GV SUP	OPE DPL filchées	299 436 €	240 575 €	428 000 €	258 969 €	128 563,67 €	18 393,68 €	42,94%	7,65%
	TOTAL OPE	471 182 €	414 177 €	661 037 €	502 006 €	189 855,00 €	87 829,15 €	40,29%	21,21%
TOTAL INVT		1 431 182 €	1 374 177 €	2 130 601 €	2 262 854 €	699 419,00 €	888 677,15 €		

La comparaison entre le BI 22 et le BI 21 révèle un différentiel en AE de 699K€ soit 48,87%.

2.3.1 Les autorisations d'engagement

Dépenses hors opération :

L'augmentation du montant des dépenses de +509 K€ au titre du hors-opération correspond à :

- la prise en charge de dépenses programmées dans le plan d'investissement de l'école à hauteur de 200 K€,
- la réalisation de travaux hors opérations (cf. tableau ci-dessous)

Libellé	AE Prévision BI 2022
Abris vélo / projets DDRS	25 000
Achat de véhicules thermiques	30 000
Achat de véhicules électriques (yc borne de recharge rapide) x 2	50 000
Aménagement du germoir	27 000
Balayeuse	0
Chambres froides du bâtiment 4	150 000
Chaudière logement 71	0
Couvertures du B21	120 000
Isolation de l'abri à vélo sous la 3 bis	0
Modification du groupe électrogène à Angers	0
Production d'eau glacée Angers	0
Raccordement au réseau de chaleur urbain	500 000
Réfection GSM ascenseur	0
Rénovation du logement de fonction (pavillon 71)	0
Rénovation du TGBT du bâtiment 1	15 000
Surpresseur bât E	0
Travaux bar	25 412
Variateur ascenseur à Angers	0
Réfection de 14 chambres dans les cités	7 402
Création d'un bureau supp à la DSI	0
Restructuration des bureaux de la Direction	0
Atelier Angers : aménagement (création d'un coin cuisine / coin sa	5 000
Espaces verts : acquisition de matériel (débroussailleuse sur batte	5 520
Plan de rénovation des cités sur 3 ans	100 000
Hébergement : achat d'une auto-laveuse	3 500
RENNES - Evolution du système de GTC dédié au chauffage	10 000
TOTAL	1 073 834

Dépenses sur opération :

Les évolutions à hauteur de +189 K€ s'expliquent par :

- le transfert de certaines opérations d'investissement du budget IA vers le budget de l'école (+ 4 nouvelles opérations de travaux : 3 « CPER 21/27 » pour 80 K€ et 1 Hors CPER à 37K€),
- la prise en charge de dépenses programmées dans le plan d'investissement de l'école

2.3.2 Les crédits de paiement

Le montant des CP entre BI 21 et BI 22 augmente de 888K€ répartis comme suit :

- **Crédits de paiement hors opération :**
Augmentation à hauteur de 531 K€ afin de faire correspondre le besoin en CP au besoin en AE.
- **Crédits de paiement sur opération :**
Augmentation à hauteur de 357 K€ afin de faire correspondre le besoin en CP au besoin en AE.

2.4 Les recettes

La comparaison entre le BI 2022 et le BI 2021 révèle un différentiel de + 3824 K€ soit 54%.

	Prévisions BI 2021	Prévisions BI 2022	Variation BI 22- BI21 (montant)	Variation BI 22-BI 21 (taux)
Recettes globalisées	5 297 737,00 €	5 401 855,00 €	104 118,00 €	2%
Subvention pour charges de service public	19 090,04 €	178 355,00 €	159 264,96 €	834%
Autres financements de l'Etat		0,00 €	0,00 €	0%
Fiscalité affectée (CVEC)	55 000,00 €	0,00 €	-55 000,00 €	-100%
Autres financements publics	1 970 223,66 €	1 054 500,00 €	-915 723,66 €	-46%
Recettes propres	3 253 423,30 €	4 169 000,00 €	915 576,70 €	28%
Recettes fléchées	1 761 923,00 €	5 482 095,00 €	3 720 172,00 €	211%
Financements de l'Etat fléchés	84 160,00 €	1 871 728,00 €	1 787 568,00 €	2124%
Autres financements publics fléchés	1 557 763,00 €	3 469 167,00 €	1 911 404,00 €	123%
Recettes propres fléchées	120 000,00 €	141 200,00 €	21 200,00 €	18%
TOTAL RECETTES	7 059 660,00 €	10 883 950,00 €	3 824 290,00 €	

▪ Recettes globalisées

Le montant global des recettes globalisées diminue de 100 k€, cependant les selon la nature des financements les variations sont contrastées :

- Augmentation des subventions pour charges publiques : DNA (66K€) + 1/2 Bourses de thèse CPER (112400€)
- Diminution des recettes « « Autres financements publics » - 915 K€. Cette nature de recettes recouvre notamment les allocations doctorales hors CPER ainsi que les subventions projet de recherche. Le différentiel négatif s'explique du fait que certaines recettes positionnées sur cette ligne en 2021 ont été repositionnées sur la ligne « recettes propres ».
- Augmentation du montant des recettes propres issues principalement :
 - d'autres établissement privés ou publics s'agissant de l'accueil des étudiants, de la formation continue, des projets IDP, du projets partenariats ingénieur, de la redevance annuelle INRAE, pilotage du réseau Réseau BREIZH DOC.
 - de financement de projets de recherche, expertise et prestations de service.

▪ Recettes fléchées :

Le montant global des recettes fléchées augmente de façon significative.

- Augmentation des financements de l'état fléchés : 4 nouvelles opérations de travaux pour lesquelles les premières recettes issues du CPER 21/26 sont attendues en 2022 (couverture des bâtiments 15 et 24, réhabilitation cœur de campus (bât 16 + living lab), amélioration des performances énergétiques des couvertures, adaptation des espaces pédagogiques).

- Augmentation des financements publics fléchés :
 4 nouvelles opérations travaux citées supra (financements collectivités locales)
 Projets de recherche (incluant les réponses à appel à projet non aboutis à ce jour)
- Légère augmentation des recettes propres fléchées :
 Chaire AEI (en dehors de la fondation)
 Accueil de la société « Mixscience ».

▪ **ZOOM sur les recettes prévues hors opération**

	Prévisions BI 2021	Prévisions BI 2022	Variation BI22- BI21 (montant)	Variation BI22- BI21 (taux)
Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
Autres financements publics	69 500,00 €	69 500,00 €	0,00 €	0%
Recettes propres	2 956 000,00 €	3 169 000,00 €	213 000,00 €	7%
TOTAL	3 025 500,00 €	3 238 500,00 €	213 000,00 €	7%

Le différentiel s'élève à 213 K€ entre BI 2022 et BI 2021. Cette dernière variation est expliquée par l'important nombre de cédures intervenues en 2021 du fait de la crise sanitaire. Les 168 étudiants reprenant leurs thèses occasionnent ce surcroît de recettes.

▪ **ZOOM sur les recettes prévues sur opération fléchées** qui augmentent de 3720 K€ entre les deux BI.

		Prévisions BI 2021	Prévisions BI 2022	Variation BI22- BI21 (montant)	Variation BI22- BI21 (taux)
RECETTES FLECHÉES	Etat	84 160,00 €	1 871 728,00 €	1 787 568,00 €	2124,01%
	Autres financements publics	1 557 763,00 €	3 469 167,00 €	1 911 404,00 €	122,70%
	Fiscalité affectée	0,00 €		0,00 €	0,00%
	Recettes propres	120 000,00 €	141 200,00 €	21 200,00 €	17,67%
	TOTAL	1 761 923,00 €	5 482 095,00 €	3 720 172,00 €	

L'augmentation substantielle BI/BI est essentiellement la conséquence de la réalisation des 4 opérations suivantes au titre de 2022 :

Libellé	Recettes BI 2022
1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600,00
1-CPER Réhabilitation cœur de campus (bât 16 + living lab)	2 600 000,00
1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000,00
1_CPER Adaptation des espaces pédagogiques	260 000,00

- **ZOOM sur les recettes sur opérations non fléchées** diminuent de -108 K€ soit – 7,21% entre les deux BI.

		Prévisions BI 2021	Prévisions BI 2022	Variation BI22- BI21 (montant)	Variation BI22- BI21 (taux)
ope non flechées	Etat	19 090,04 €	178 355,00 €	159 264,96 €	834,28%
	Autres financements publics	1 900 723,66 €	985 000,00 €	-915 723,66 €	-48,18%
	Fiscalite affectée	55 000,00 €	0,00 €	-55 000,00 €	-100,00%
	Recettes propres	297 423,30 €	1 000 000,00 €	702 576,70 €	236,22%
	TOTAL	2 272 237,00 €	2 163 355,00 €	-108 882,00 €	

Diminution BI/BI de 108 K€ s'expliquant par:

- une diminution des recettes en matière de formation non mobilisées en 2022 car s'agissant d'activités liées au DNA, aux contrats d'apprentissage, à la convention BTSA et aux VAE réalisés partiellement ;
- une diminution induite par le solde d'opérations ERASMUS (gouvernance et support) ;
- une augmentation liée à la prolongation de plusieurs projets de recherche sur 2022 décalant les recettes attendues.

2.5 Soutenabilité budgétaire

Le solde budgétaire du BI 2022 est déficitaire de - 279 485 €.

L'atteinte de l'équilibre financier induit un prélèvement sur trésorerie.

Le niveau de trésorerie d'ACO n'étant plus individualisé mais intégré à celui de l'IA, seul le rapprochement du niveau de trésorerie de l'IA et du montant du prélèvement nécessaire, permet de conclure à la soutenabilité de ce budget.

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.1.2.2

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 1

Point 4 – Points Finances

Délibération 4.1.2.2 – Budget initial-2022 – Institut Agro Fondation AGROCAMPUS OUEST

Rapport d'opportunité :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le Conseil d'école interne vote les autorisations budgétaires de l'enveloppe Fondation Agrocampus Ouest suivantes (hors enveloppe Institut Agro) :

- S'agissant des autorisations d'emplois :
 - 5.5 ETPT hors plafond LFI
- 557 000 € d'autorisations d'engagement de crédits de paiement dont :
 - 194 000 € personnel
 - 363 000 € fonctionnement
- 554 396 € de prévisions de recettes
- - 2 604 € de solde budgétaire

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 18 voix pour
à voix contre
à 8 voix abstention


Délibération n°4.1.2.2

Objet : Budget initial-2022 – Institut Agro Fondation AGROCAMPUS OUEST

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 5 novembre 2021, approuve, sur proposition de la Directrice, les autorisations budgétaires telles qu'elles ont été proposées.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

TARIFS au 18 novembre 2021
AGROCAMPUS OUEST

- | | |
|-------------------------------------|---------------|
| 1. Formation et droits de scolarité | <i>page 2</i> |
| 2. Hébergement – Campus d'Angers | <i>page 5</i> |
| 3. Hébergement – Campus de Rennes | <i>page 6</i> |
| 4. Dégradation des lieux | <i>page 7</i> |
| 5. Prestations de services | <i>page 9</i> |

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2021 sauf précisions contraires spécifiques

1. TARIFS TTC DROITS DE SCOLARITE / FRAIS DE FORMATION

Parcours universitaires	Frais de formation
Tous Master (formation continue)	- 4 200.00 € par année (y compris droits d'inscription)
Validation des acquis de l'expérience (VAE) 1. Accompagnement 2. Inscription au diplôme	- 1 800.00 € tarif normal / - 900.00 € tarif réduit en cas de non prise en charge financière - Tarif des droits de scolarité cursus ingénieur fixé par arrêté ministériel du Ministère chargé de l'Agriculture.
Auditeurs libres - Campus d'Angers et de Rennes	- Moins de 30 heures : 80.00€ - De 30 heures à 100 heures : 120.00 € - De 100 heures à 200 heures : 200.00 € - Plus de 200 heures : 300.00 €
Stagiaires issus de la filière FONTANET : Campus d'Angers	- 3 500.00 €
Master mention Sciences et Technologie de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement	- 10 500.00 € pour le cursus 2 ans, soit 5 500.00 € pour le M1 et 5 000.00 € pour le M2 - 5 700.00 € pour le cursus 1 an (entrée directe en M2) et redoublement du Master 3A - Tarif proportionnel au nombre d'ECTS échoués à rattraper si le nombre d'ECTS échoués est inférieur ou égal à 30 - Plein tarif, si le nombre d'ECTS échoués est supérieur à 30 - La non-validation de stage de fin d'étude conduit à une prolongation par avenant de la durée de formation, sans surcoût supplémentaire
Master Agro-sciences Environnement Territoires Paysage Forêt (étudiants internationaux)	- 1 765.00 € par année (y compris droits d'inscription)
Ingénieur en année de césure	- Montant du tarif Master de l'année universitaire en cours tel que défini annuellement par arrêté
Accueil d'étudiants d'autres établissements notamment en dernière année du cycle d'ingénieur d'Agrocampus Ouest	Frais facturés à l'établissement d'origine de l'étudiant 1 an (1/2 tarif pour le semestre 8)
Etablissement d'enseignement supérieur du Ministère de l'Agriculture	90% des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine 90% de 1 786.00 € tarif fixé par arrêté
ENSAT	90% des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
ENSAIA	85% des droits d'inscription perçu par l'établissement d'origine
ESA Angers et autres écoles privées	
IEP	Inscription en master parcours E2AME ou en spécialisation GE ADT : Montant du tarif en Master de l'année universitaire en cours tel que défini annuellement par arrêté

Master ERASMUS MUNDUS	Frais de formation reversés à l'établissement par étudiant
<p>Master Erasmus Mundus « International Master in rural development »</p> <p><u>Année universitaire 2019-2020</u></p> <p>Etudiants boursiers du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semestre 9 - Semestre 10 <p>Autres étudiants non-européens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semestre 8 - Semestre 9 - Semestre 10 <p>Etudiants européens autofinancés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semestre 8 - Semestre 9 - Semestre 10 <p><u>Année universitaire 2020-2021</u></p> <p>Etudiants boursiers du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semestre 9 - Semestre 10 <p>Autres étudiants non-européens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semestre 8 - Semestre 9 - Semestre 10 <p>Etudiants européens autofinancés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semestre 8 - Semestre 9 - Semestre 10 <p>Etudiants issus du programme VLIR semestre 8 Master Erasmus Mundus plant Healt</p>	<p>Tarifs par étudiants accueillis - sommes versées par le coordinateur Université de Gent - Belgique</p> <p>4 000.00 €</p> <p>4 000.00 €</p> <p>3 000.00 €</p> <p>3 000.00 €</p> <p>4 000.00 €</p> <p>1 000.00 €</p> <p>1 200.00 €</p> <p>1 200.00 €</p> <p>4 000.00 €</p> <p>4 000.00 €</p> <p>3 000.00 €</p> <p>4 000.00 €</p> <p>4 000.00 €</p> <p>1000.00 €</p> <p>1 200.00 €</p> <p>1 200.00 €</p> <p>1 000.00 €</p>
<p>Étudiants de l'union européenne et pays assimilés Etudiants hors union européenne</p>	<p>Sommes versées par le coordinateur Montpellier SupAgro :</p> <p>4 000.00 € par année de M2</p> <p>8 000.00 € par année de M2</p> <p>Sommes à répartir entre AgroParisTech, Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest selon convention spécifique</p>

NB : Les frais de formation correspondent à des prestations spécifiques et aux charges d'enseignement pour les diplômes non dotés par l'Etat. Ils incluent les droits d'inscription.

Frais de dossier / inscription aux concours (1)	Tarifs
1. Dossier de concours DE	50.00 €
2. Dossier de concours d'entrée en LI, L2 ou L3 en cursus ingénieur en Agroalimentaire ou en Horticulture et Paysage	50.00 € (100.00 € si inscription aux deux concours)

(1) Frais de dossier pour inscription aux concours : exonération des droits sur justificatif d'obtention de bourse sur critères sociaux pour l'année en cours.

Examens de niveau de langue – Etudiants AGROCAMPUS OUEST	Tarifs indicatifs*
TOEIC (pour l'anglais) étudiant d'AO à partir du second test	53.00 €
DELE (pour l'espagnol)	De 115.00 € à 155.00 € (selon le niveau)
ZD (pour l'allemand)	De 95.00 € à 120.00 € (selon le niveau A2/B1/B2/C2)
TFI (pour le français)	48.00 €
UNICert 3 (anglais, allemand, espagnol)	15.00 €
UNICert 2	Gratuit

*Les tarifs des examens de langue, pour les étudiants d'AGROCAMPUS OUEST, sont définis aux prix coûtant facturés par les prestataires

TOEIC pour l'anglais – Etudiants de l'UCO, l'ESA, l'ESCA, l'ESAIP passant leur test de langue TOEIC à AGROCAMPUS OUEST	65.00 €
---	---------

DOCTORAT par VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	Tarifs
Recevabilité 1	500.00 €
Accompagnement VAE facultatif	2 000.00 €
Droit d'inscription au diplôme 2	380.00 €
Frais de jury	1 500.00 €
Total si validation totale et accompagnement	4 380.00 €
Frais post-jury si validation partielle	500.00 €
Total si validation partielle sans accompagnement supplémentaire	4 880.00 €
Accompagnement supplémentaire	Sur devis

(1) Les frais de recevabilité sont exigibles quel que soit l'avis sur la suite de la procédure VAE. Ils restent à la charge du candidat en cas d'avis négatif.

(2) Tarif en vigueur pour l'année universitaire indiquée, révisé chaque année par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, exigible l'année universitaire de la soutenance.

Ce tarif est appliqué quand la prestation d'accompagnement est réglée directement par l'entreprise dans laquelle le candidat est salarié, ou par l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle continue) auquel l'entreprise du salarié cotise. Des réductions peuvent être accordées par le directeur général quand la prestation est entièrement réglée par le candidat.

Accès aux installations et aux activités du SUAPS pour les étudiants d'AGROCAMPUS OUEST du Campus d'Angers	Tarif indicatif
Frais d'adhésion au SIUAPS (80.00 € par étudiant, dont 10.00 € financés par la CVEC)	70.00 € (restant à la charge de l'étudiant)

2. HEBERGEMENT CAMPUS D'ANGERS

Hébergement des passagers et des personnels AGROCAMPUS OUEST – TTC Sur le campus d'Angers

	Pavillon, pavillon de colocation (1) et studio	
	Passagers (dont étudiants extérieurs)	Personnels AGROCAMPUS OUEST (tarifs identiques appliqués sur le campus de Rennes)
Mois	300.00 €	150.00 €
Semaine (7 nuits)	90.00 €	40.00 €
Nuit	25.00 €	15.00 €
Dépôt de garantie (2)	300.00 €	150.00 €

(1) Pour le pavillon de colocation, les prix s'entendent par chambre et par personne.

(2) Dépôt de garantie pour toute location d'une chambre en colocation ou d'un studio pour une durée égale ou supérieure à 3 mois.

3. HEBERGEMENT CAMPUS DE RENNES

Hébergement des étudiants TTC - CITÉ 10 - CITÉ RIFFAULT – CITÉ 3 BIS

	Tarifs TTC
Mois	270.00 € (1)
Semaine	70.00 €
Nuit	20.00 €
Dépôt de garantie	270,00 €

- A titre indicatif, l'ALS versée par la CAF d'Ille et Vilaine à tout étudiant qui en fait la demande, est de 92€ mensuel pour un étudiant non boursier et 115€ pour un étudiant boursier.
 - Les tarifs s'entendent toutes charges comprises (eau-gaz-électricité- accès wifi- exonération de la taxe d'habitation en qualité de résidence universitaire).
- (1) Le directeur général peut accorder une remise équivalent à 1/2 mois de loyer pour les étudiants chargés de mission de sécurité au sein des résidences.

Hébergement des passagers (dont étudiants extérieurs à l'établissement) TTC

	Tarifs TTC	
	Pavillon	Cités
Mois	483.00 € (1)	335.00 €
	300.00 € (1)	
Quinzaine	374.00 €	193.00 €
Semaine	268.00 €	126.00 €
Nuit	55.00 €	26.00 €
La nuit (sans-interruption au-delà de 1 mois)	17.00 €	
Dépôt de garantie	300.00 € (2)	

- Les tarifs s'entendent toutes charges comprises (eau-gaz-électricité-accès wifi-fourniture du linge de lit et de toilette)
- (1) Les étudiants relevant du dispositif d'Erasmus Plus bénéficient d'un tarif spécifique arrêté à 300 € par mois.
(2) Dépôt de garantie pour toute location d'une durée égale ou supérieure à 3 mois.

Restauration des passagers (dont étudiants extérieurs à l'établissement) TTC

	Tarifs TTC
Petit-déjeuner	1,28 €
Petit-déjeuner livré au pavillon de passage	5,50 €
Déjeuner ou Dîner	6.81 €

Hébergement occasionnel des passagers et des personnels AGROCAMPUS OUEST TTC

	Tarifs TTC
STUDIO PAVILLON 4 BIS	
Mois	150.00 €
Semaine	40.00 €
Nuit	15.00 €

4. DEGRADATION DES LIEUX (CITES, RESIDENCES, PAVILLON, SALLES MISES à DISPOSITION...)

MENUISERIE	
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Cylindre /verrou chambre	80.00 €
Remplacement de clé chambre	25.00 €
Poignée de porte	20.00 €
Porte de chambre	90.00 €
Butée de porte Sol	15.00 €
Butée de porte Murale	15.00 €
Manivelle volet roulant	41.00 €
Meuble cafétéria (type comptoir-console-bar)	375.00 €
Plaque de faux plafond 120/60 (unité)	20.00 €
Groom porte coupe-feu	200.00 €
Tableau d'affichage liège	33.00 €
SANITAIRE	
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Lavabo	65.00 €
Colonne de lavabo	53.00 €
Mélangeur lavabo	43.00 €
Glace rectangle 390x540mm (chambre)	25.00 €
Miroir sanitaires communs (petit format)	100.00 €
Miroir sanitaires communs (grand format)	200.00 €
Cuvette WC	83.00 €
Réservoir WC + robinet d'arrêt	64.00 €
Siphon lavabo	15.00 €
Abattant WC	18.00 €
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Pomme de douche 3 jets	18.00 €
Porte-vêtement -2 têtes	23.00 €
Porte-papier rouleau avec couvercle	28.00 €
Porte-serviette - 2 barres métallique	37.00 €
Porte-peignoir (douche) métallique	20.00 €
Tablette sur lavabo	24.00 €
Flexible douche	27.00 €
Porte-papier rouleau avec couvercle	25.00 €
Porte-balayette à poser	15.00 €
Rideau de douche	27.00 €
PEINTURE-VITRERIE-SOL	
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Vitre-circulation - simple vitrage	<i>Sur devis</i>
Vitre chambre cité 10	
Vitre double vitrage feuilletée -3bis et Riffault	
Peinture simple (m ²)	
Peinture avec enduisage, ponçage et couche d'impression (m ²)	
Changement revêtement de sol	

ELECTRICITE	
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Hublot Led Polycarbonate	75.00 €
Luminaire couloir	60.00 €
Applique lavabo	38.00 €
Interrupteur	15.00 €
Bouche VMC	15.00 €
Prise de courant	20.00 €
Convecteur 500W	150.00 €
Convecteur 750W	150.00 €
Convecteur 1000W	170.00 €
Convecteur 1500W	190.00 €
COUCHAGE ET CUISINE	
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Alèze	20.00 €
Taie de traversin	15.00 €
Matelas 90 x 190 cm	120.00 €
Matelas 140 x 190 cm	170.00 €
Sommier 90 x 190 cm	120.00 €
Sommier 140 x 190 cm	170.00 €
Traversin 80 cm	18.00 €
Oreiller	10.00 €
Corbeille- Poubelle	15.00 €
Chaise de bureau	50.00 €
Table de chevet	50.00 €
Bureau	120.00 €
Etagère de bibliothèque	30.00 €
Latte de sommier (unité)	15.00 €
Pied de lit (unité)	15.00 €
Elément réfrigérateur : tablette, porte, bac légumes...	30.00 €
Porte de placard	50.00 €
Table	150.00 €
Plaque de cuisson – vitrocéramique 2/4 feux	220.00 €
SECURITE	
Matériel hors main d'œuvre	Tarif HT
Extincteur à eau pulvérisée 6L avec additifs	45.00 €
Extincteur co ² - 2kg	55.00 €
Extincteur co ² - 5 kg	88.00 €
Plan d'évacuation	100.00 €
Détecteur de fumée	35.00 €
MAIN D'OEUVRE	
	Tarif HT
Heure de main d'œuvre	25.00 €
Forfait Ménage	50.00 €
Intervention désinsectiseur (forfait)	200.00 €
DIVERS	
	Tarif HT
Remplacement carte étudiante perdue	12.50 €

6. PRESTATIONS DE SERVICE

CAMPUS D'ANGERS

Locations de salles - courte durée (1)		Tarif HT
Amphi Pisani – 246 places (équipement multimédia + sono)	Journée	870.00 €
	½ journée	610.00 €
Amphi – 70 places (bât F) (équipement vidéoprojecteur)	Journée	180.00 €
	½ journée	130.00 €
Amphi Bât E bis – 180 places	Journée	630.00 €
	½ journée	450.00 €
Salle du Conseil – 40 places (équipement vidéoprojecteur) – Journée		310.00 €
Grand Hall – 200 m ² – Journée		310.00 €
Salle (40-50 places) – Journée		255.00 €
Salle (20-30 places) – Journée		175.00 €
Salle multimédia– Journée		410.00 €
Salle informatique – 26 places– Journée		350.00 €
Salle visio-conférence – 20 places (équipement vidéoprojecteur) – Journée		275.00 €
Espace Julien Gracq – 40 places – Journée		264.00 €
Cercle – Journée		264.00 €
Gymnase – Tarif horaire*		35.00 €
Gymnase + annexe – Tarif horaire*		40.00 €

* Prestation complémentaire (installation de parquet, mise en place de protection) : sur devis

Prestations annexes (2)	Tarif HT
Enregistrement numérique (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'une visio mobile	50.00 €
Installation et mise à disposition de grilles d'exposition (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'un technicien hors maintenance (assistance technique et logistique permanente) / jour	200.00 €
Décor floral	200.00 €
Matériels scientifiques (prix au M ²) / semaine	29.00 €
Hottes à flux laminaire (prix au M ²) / semaine	8.00 €
Agent de sécurité niveau 2 confirmé (tarif à l'heure)	21.00 €

Tarifs des frais de remplacement de matériel	Tarif HT
Moyens d'accès aux locaux (clé ou badge)	12.50 €

CAMPUS DE RENNES

Locations de salles – courte durée (1)		Tarif HT	Observations
Amphithéâtre Matagrin – 260 places (équip. multimédia + salle d'accueil attenante)	Journée	910.00 €	
	½ journée	640.00 €	
	Soirée	730.00 €	
Amphithéâtre Moule – 150 places (équip. multimédia + salle d'accueil attenante)	Journée	530.00 €	
	½ journée	380.00 €	
	Soirée	430.00 €	
	Télé-amphi	90.00 €	Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo
Amphithéâtre Rieffel – 128 places	Journée	390.00 €	
	½ journée	280.00 €	
	Soirée	320.00 €	
	Télé-amphi	90.00 €	Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo
Amphithéâtre Roux – 50 places (équipement Vidéo-projecteur)	Journée	180.00 €	
	½ journée	130.00 €	
	Soirée	150.00 €	
	Télé-amphi	90.00 €	Télé-amphi : visio-conférence et/ou enregistrement audio et vidéo
Salle cours / réunion 15 /40 places Journée		150.00 €	
Salle cours / réunion 15/40 places Heure		40.00 €	
Salle cours / réunion 40/60 places Journée		220.00 €	
Salle cours / réunion 40/60 places Heure		50.00 €	
Salle Sainclivier (journée)		275.00 €	
Salle d'honneur (journée)		200.00 €	
Hall Rieffel pour buffet 3h		290.00 €	
Bibliothèque – 20 places (journée)		290,00 €	
Rue du B24 (journée)		290,00 €	
Laboratoire (journée)		250.00 €	
Salle informatique (journée)		340.00 €	
Salle analyse sensorielle, cuisine et salle de cours (journée)		275.00 €	
Directoire (salle de visio-conférence) – 15 personnes	Journée		
	½ journée		
Visio 2 (salle de visio-conférence) – 6 personnes	Journée		
	½ journée		
Gymnase – Tarif horaire		35.00 €	
Agent de sécurité niveau 2 confirmé/heure		Sur devis	Tarif applicable suivant le marché en cours

Prestations annexes (2)	Tarif HT
Enregistrement numérique (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'une visio mobile	50.00 €
Installation et mise à disposition de grilles d'exposition (forfait journée)	50.00 €
Mise à disposition d'un technicien hors maintenance (assistance technique et logistique permanente) / jour	200.00 €
Décor floral	190.00 €
Forum emplois Journée (incluant le repas)	200,00 €
Forum emplois ½ journée	100.00 €
Repas supplémentaire	30.00 €

Frais de remplacement de matériel	Tarif HT
Moyens d'accès aux locaux (clé ou badge)	12.50 €

- (1) Concernant les locations de salles sur les deux campus d'Angers et de Rennes, les précisions suivantes sont apportées :
- Les mises à disposition de salles pour le déroulement normal des activités des unités mixtes de recherche, des chaires partenariales et pour les réunions annuelles des associations d'anciens élèves sont accordées à titre gratuit.
- (1) et (2) Concernant les locations de salles et les prestations annexes :
- Un tarif préférentiel comportant un abattement de 50% du tarif voté est consenti aux partenaires d'AGROCAMPUS OUEST dont la liste figure ci-après : INRAE - VALORIAL – VEGEPOLYS VALLEY – VEGEPOLYS INNOVATION – PLANTE & CITE - ASSOCIATION Bba - TERRE DES SCIENCES - SAS La Source « Agriloops » ainsi qu'aux « Start up » accueillies dans le cadre de conventions de mise à disposition.

Prestations de restauration*	Tarif HT
Repas simple + café	Sur devis (Tarifs en vigueur dans le cadre du marché de restauration)
Repas + vin + café	
Repas Club Formule 1	
Repas Club Formule 2	
Plateau repas	
Pause-café simple (café, thé, eau, jus de fruits / biscuits) (1)	
Pause-café complet (café, thé, eau, jus de fruits / viennoiseries) (1)	
Rafraîchissement boissons non alcoolisées (jus de fruits, eau plate et pétillante, chouquettes ou palet breton ou galette bretonne) (1)	
Rafraîchissement boissons alcoolisées (Kir crément de Loire, jus de fruits, eau plate et pétillante, assortiment de biscuits salés) (1)	
Eau minérale 50 cl + gobelet	
Cocktail apéritif (6 pièces / personne) (2)	
Buffet déjeunatoire / dîatoire (17 pièces / personne) avec vin (2)	
Buffet déjeunatoire / dîatoire (17 pièces/personne) sans alcool (2)	

* Agrocampus Ouest dispose d'un marché de restauration qui peut être mis à disposition en complément de la location de salles. Les tarifs appliqués sont conformes au marché en vigueur passés entre Agrocampus Ouest et le prestataire retenu dans le cadre du marché de restauration.

Reprographie – Site de Rennes et Angers	
Consommable	
Feuille papier blanc	0.010 €
Ramette feuilles papier blanc (500 feuilles)	5.00 €
Feuille papier couleur	0.10 €
Encollage	0.45 €
Transparent perforé	0.35 €
Transparent copieur ordinaire	0.25 €
Papier couleur (160 g)	0.25 €
Reliure (format 1 et 2)	1.05 €
Reliure (format 3)	1.55 €
Réglette (n° 6, 8 ou 10)	0.25 €
Réglette (n° 12 ou 16)	0.55 €
Réglette (n°20)	1.00 €
Plastification feuille A4	0.30 €
Plastification feuille A3	0.60 €
Prestations (Etudiants et associations étudiantes)	
Copie noir et blanc (copieur haut volume)	0.045 €
Libre-service (copie noir et blanc)	0.055 €
Copie couleur	0.22 €
Recharge 100 copies (carte)	5.50 €
Prestations (autres organismes)	
Copie noir et blanc (copieur haut volume)	0.065 €
Libre-service (copie noir et blanc)	0.075 €
Copie couleur	0.32 €
Recharge 100 copies (carte)	7.50 €

AGROCAMPUS OUEST – TOUS SITES ET CAMPUS

Location de longue durée consentie dans le cadre d'une convention d'occupation précaire hors logement ou d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT)	
*M ² de bureau	93 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières
*M ² de locaux techniques et circulations	11 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières
Charges immobilières par M ²	31 € HT – Montant annuel forfaitaire incluant les fluides, maintenance ...
*M ² de bureau - Au profit d'une Start Up dans le cadre d'une convention spécifique d'accueil de Start Up en référence aux articles D123.2 à D123.7 du code de l'éducation - *Au profit d'un organisme portant une mission de service public - *Au profit d'un organisme titulaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire de longue durée, en application du CGPPP.	52 € HT – Montant annuel forfaitaire incluant charges immobilières (fluides, maintenance ...)
Charges de communications téléphoniques, photocopies, accès internet	67 € HT – Montant annuel forfaitaire
Place de parking réservée 24/24	600 € HT – Montant annuel forfaitaire
Espaces extérieurs par m ²	52 € HT – Montant annuel forfaitaire
M ² de laboratoire	110 € HT – Montant annuel forfaitaire hors charges immobilières

La Directrice Générale de l'Institut Agro

Anne-Lucie WACK

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.2.1

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 4 – Activités support

Délibération 4.2.1 – Réaffectation du studio n°1 dans le bâtiment C, sur le site d'Angers, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de studio de passage

Rapport d'opportunité :

Le studio n°1, localisé au 1^{er} étage du bâtiment C; sis 2 Rue Le Nôtre à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/450638 est inoccupé et vacant.

Ce studio, d'une surface de 32,74 m², est composé d'un séjour sur cuisine ouverte, d'une salle d'eau et d'une chambre.

Au vu de la vacance du logement et compte-tenu du respect du nombre de NAS et de COP au regard de l'arrêté du 8 octobre 2021 fixant les listes de fonctions des établissements publics du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, la Directrice sollicite l'approbation du Conseil d'école interne pour modifier l'usage et l'affectation de ce studio n°1 dans le bâtiment C, sis 2 Rue Le Nôtre à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/450638 en local à usage de studio de passage, à vocation d'hébergement de personnels ou étudiants chercheurs.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 25 voix pour
à voix contre
à 1 voix abstention

Délibération n°4.2.1

Objet : Réaffectation du studio n°1 dans le bâtiment C, sur le site d'Angers, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de studio de passage

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 5 novembre 2021, approuve, sur proposition de la Directrice la réaffectation du studio n°1 dans le bâtiment C, sis 2 Rue Le Nôtre à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/450638 en local à usage de studio de passage, à vocation d'hébergement de personnels ou étudiants chercheurs.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021
**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.2.2

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 4 – Activités support

Délibération 4.2.2 – Réaffectation de l'appartement dit « grand patio » dans le bâtiment A, sur le site d'Angers, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de pavillon de passage

Rapport d'opportunité :

Le logement dit « grand patio » dans le bâtiment A; sis 15 bd Lavoisier à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/329446; va être libéré prochainement par son bénéficiaire occupant.

Cet appartement, d'une surface de 145,28 m², est composé d'un séjour, cuisine, salle d'eau et de quatre chambres.

Au vu de la vacance du logement et compte-tenu du respect du nombre de NAS et de COP au regard de l'arrêté du 3 mars 2020 fixant les listes de fonctions des établissements publics du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte, la Directrice sollicite l'approbation du Conseil d'école interne pour modifier l'usage et l'affectation de l'appartement dit « grand patio » dans le bâtiment A, sis 15 bd Lavoisier à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/329446 en locaux à usage de pavillon de passage, à vocation de collocation et d'hébergement de personnels ou étudiants chercheurs.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 25 voix pour
à voix contre
à 1 voix abstention

Délibération n°4.2.2

Objet : Réaffectation du studio n°1 dans le bâtiment C, sur le site d'Angers, de locaux à usage de logement de fonction en locaux à usage de studio de passage

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST au sein de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 5 novembre 2021, approuve, sur proposition de la Directrice la réaffectation de l'appartement dit « grand patio » dans le bâtiment A, sis 15 bd Lavoisier à ANGERS, cadastré IS 49 et immatriculé dans CHORUS sous le numéro 166542/329446 en locaux à usage de pavillon de passage, à vocation de collocation et d'hébergement de personnels ou étudiants chercheurs.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil d'école interne Séance du 5 novembre 2021

Délibération n°4.2.3

Le 5 novembre 2021, le Conseil d'école interne s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO-HALPHEN, en visio-conférence.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 26

Membres représentés (procuration) : 11

Quorum : 13

Point 4 – Activités support

Délibération 4.2.3 – Mise en vente des matériels et mobiliers non transférés vers Rennes, Angers ou Concarneau dans le cadre de la fermeture du site de Beg Meil et cession des invendus des déchèteries ou recycleries

Rapport d'opportunité :

Par délibération 9.2 en date du 30 novembre 2018, le Conseil d'administration d'AGROCAMPUS OUEST a déclaré l'inutilité de l'ensemble immobilier référencé CHORUS 168/119/360184, constitué de l'ancien Grand -Hôtel de Beg Meil, sis rue des Glénan - 1 route des Dunes à Fouesnant (29170).

L'ensemble immobilier a par la suite été déclassé et remis aux Domaines par décision ministérielle du 04 juillet 2019.

France Domaine, en charge des bien affectés par l'Etat et représenté par le Préfet du Finistère a retenu la proposition d'acquisition par la ville de Fouesnant et l'acte de vente au profit de la ville de Fouesnant a été signé le 22 mars 2021.

Comme stipulé dans l'acte authentique de vente ; la ville de Fouesnant acquéreur et propriétaire de l'ensemble immobilier en date du 22 mars 2021 et l'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques Agroalimentaires Horticoles et du Paysage (Institut Agro) occupant actuel des lieux, conviennent que l'entrée en jouissance aura lieu par la prise de possession réelle à compter du 28 février 2022 à minuit et au plus tard, date et heure à laquelle il s'oblige à les rendre libre de toute occupation de personne ou d'objet.

La vente stipulant que le bien devant être remis au plus tard le 28 février 2022 ne devra comprendre ni objets ni biens mobiliers ; l'Institut Agro au titre de son école interne AGROCAMPUS OUEST doit procéder à la mise en vente aux Domaines de l'état de tout mobilier et biens matériels qui ne seront pas réaffectés sur les campus de Rennes et d'Angers.

Dans le cadre de cette cession, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser la vente de ces mobiliers et matériels (mobilier de bureaux, salles de réunion, matériels de cuisine et de restauration) auprès des Domaines de l'Etat et la réattribution des recettes de la vente au profit de l'institut Agro.

Il est, par ailleurs, demandé au Conseil d'administration l'autorisation pour les matériels et mobiliers non vendus à l'issue de la vente aux Domaines; leur cession à titre gracieux à destination des associations ou recycleries, dans le cadre du développement durable et de responsabilité sociétale auquel adhère l'Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques Agroalimentaires Horticoles et du Paysage (Institut Agro).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 24 voix pour
à voix contre
à 2 voix abstention

Délibération n°4.2.3

Objet : Mise en vente des matériels et mobiliers non transférés vers Rennes, Angers ou Concarneau dans le cadre de la fermeture du site de Beg Meil et cession des invendus des déchèteries ou recycleries

Autorisation de la directrice générale à la vente au service des Domaines de l'Etat des biens matériels et mobiliers détenus par l'école interne AGROCAMPUS OUEST sur le site de Beg Meil, suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier par la ville de Fouesnant

- Autorisation de la directrice générale à céder à titre gracieux, à des associations ou recycleries, tous matériels ou mobiliers déclarés invendus à l'issue de la vente au service des Domaines

Le Conseil d'école interne d'AGROCAMPUS OUEST, réuni le 5 novembre 2021, approuve les autorisations de la directrice générale de mise en vente au service des Domaines de l'Etat des biens matériels et mobiliers détenus par l'école interne AGROCAMPUS OUEST sur le site de Beg Meil, suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier par la ville de Fouesnant ainsi que de céder à titre gracieux, à des associations ou recycleries, tous matériels ou mobiliers déclarés invendus à l'issue de la vente au service des Domaines.

Fait à Rennes, le 5 novembre 2021

**La Présidente du Conseil
d'école interne**



Madame Hélène GUIDO-HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

BILAN CVEC 2020-2021

L'utilisation du reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'établissement pour un montant global de 57463.86€ au titre de l'année 2020-2021 (38.64 € / étudiant), au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans chaque campus.

L'effectif retenu par le CROUS est :

Angers 513 étudiants : 19 825.03 € (34.5 %)

Rennes 974 étudiants : 37638.83 € (65.5 %) et selon la répartition suivante :

Actions réalisées au titre de l'année civile 2020 :

2020-2021	RENNES	ANGERS	TOTAL
Prévention Santé	8 020,00	10 400,00	18 420,00
Pratique sportive	1 662,00		1 662,00
Amélioration accueil (aide Covid)	1 600,00	2 300,00	3 900,00
Ouverture artistique et culturelle			
DDRS			
TOTAL exercice 2020	11 282,00	12 700,00	23 982,00

Actions réalisées au titre de l'année civile 2021 :

2020-2021	RENNES	ANGERS	TOTAL
Prévention Santé	21 925,45		21 925.45
Médecine préventive	14 426,00		14 426.00
Pratique sportive	6 062,62		6 062.62
Amélioration accueil (aide Covid)	400,00	200,00	600
Ouverture artistique et culturelle			
DDRS	1 680,00	1 680,00	3 360
TOTAL EXERCICE 2021	44 494,07	1 880,00	46 374.07

Actions ayant reçues un vote favorable depuis 2019, en attente ou en cours de réalisation :

ANGERS :

Amélioration de l'accueil des étudiants	PARTICIPATION ACHAT D'UN FOOD TRUCK	BDE	9 000 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	ORGANISATION CONCOURS FLORAL	CULTURE HORTI	1000,00 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	ACHAT PETIT OUTILLAGE, AMENAGEMENT BUREAU, AMENAGEMENT ESPACES VEGETALISES	EXPO FLO	800,00 €
Pratique sportive	ACHAT EQUIPEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE	2000,00 €

Soit un total de 12 800€

RENNES :

Ouverture artistique et culturelle	Projet écriture/ animations	BDA	2 000,00 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	Aménagement Bar	BDE	9 000,00 €
DDRS	Diverses manifestations DDRS	ADDAO	1000,00 €
Pratique sportive	Frais annulation Séjour ski 2021	AGROSS BOULE DE NEIGE	250,00 €
Santé - Prévention	Vérification technique de l'éthylotest	BDE	30,00 €
Santé - Prévention	Initiation à la sophrologie	BDE	600,00 €
Ouverture artistique et culturelle	Achat d'un drone	BDA	850,00 €
Pratique sportive	Création d'un parcours sportif dans l'arboretum	BDS	1 000,00 €
Santé - Prévention	Equipement médical	BDE	410,00 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	Aménagement foyer dans la cité 10	BDE	1 250,00 €
Ouverture artistique et culturelle	accordement piano/ achat matériel	BDA	500,00 €
Ouverture artistique et culturelle	Visite exploitations agricoles	BDA	100,00 €
Santé - Prévention	mois sans tabac	BDE	400,00 €

Soit un total de 17 390€

Rapport d'opportunité :

- la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 pour l'orientation et la réussite des étudiants
- le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation
- la circulaire n° 2019-029 sur la programmation et le suivi des actions CVEC

Direction des Formations et de la Vie Etudiante

- l'annexe à la circulaire sur la programmation et le suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) présentant les orientations prioritaires fixées par le MESRI

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants ». Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter (91 € en 2020-2021) auprès du CROUS en tant qu'organe collecteur (les étudiants boursiers et assimilés en sont exonérés). La CVEC contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude, et à la dynamisation de la vie de campus.

Pour l'année universitaire 2020-2021, les recettes liées à la CVEC s'élèvent à 57463.86 €, calculées sur la base d'un effectif déclaré et retenu par le CROUS de 1487 étudiants (513 Angers et 974 Rennes) et d'un montant de reversement de 38.64 € par étudiant.

Au sein de l'établissement, une commission CVEC est instituée chaque année, composée de représentants des étudiants élus du CA et du CEVE et présidée par le Directeur de la DFVE. Cette commission a pour objet de recenser et de valider les projets pouvant bénéficier du financement CVEC, au regard des cinq domaines prioritaires définis par le MESRI : Prévention Santé – Pratique sportive – Amélioration accueil – Ouverture artistique et culturelle – DRS.

Les propositions arrêtées par la commission CVEC sont ensuite soumises à l'avis du CEVE.

Les actions menées (prévues et/ou réalisées) au cours de cette deuxième année d'exercice au titre de la CVEC ont privilégié les domaines suivants :

- Prévention – Santé : sensibilisation aux conduites à risques dans le cadre de la semaine d'intégration (Intervention d'Acthéatre), achat d'embouts d'éthylotest, achat de protections dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, achat de masques et de gel hydroalcoolique.
- Pratique sportive : achat de matériels de basket, de volley, table de ping-pong, matériel d'escalade, aide aux contributions SUAPS Angers
- Amélioration de l'accueil des étudiants : dans le cadre de la crise sanitaire, des clés 4 G ont été achetées aux étudiants afin que chacun puisse avoir accès à internet
- Ouverture artistique et culturelle : actions ayant été annulées en 2020-2021, pour lesquelles à ce jour, aucune dépense n'a été réalisée.

Le montant global de la cotisation d'AGROCAMPUS OUEST à la médecine préventive s'élève en 2020 à 23476 €.

Le produit de la CVEC peut être consommé sur plusieurs années.

Le président de la commission CVEC

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie
étudiante,

Représentant la Directrice

Direction des Formations et de la Vie Etudiante

ANNEXE – programmation annuelle CVEC 2021-2022

La commission CVEC s'est réunie en visio-conférence le 19/10/2021 pour examiner les projets de vie étudiante des deux campus (Rennes et Angers) et valider la programmation de l'utilisation de la CVEC 2021/2022 telle qu'arrêtée ci-dessous :

Thématique	Montant
Accompagnement social des étudiants	22 000 €
Santé-prévention	40 000 €
Amélioration accueil des étudiants	30 000 €
Ouverture artistique et culturelle	10 000 €
Pratique Sportive	5 500 €
DDRS	4 500 €
TOTAL	112 000 €

CVEC 2021 - 2022	Total	ANGERS	RENNES
Effectifs remontés au 15/10/21	1418	513	905
Montant CVEC 2021/2022 (20 € / étudiant)	28 360 €	10 260 €	18 100 €
Estimation ajustement CVEC JUILLET 2022 (18€/ étudiant- cf 2020 – 2021)	25 524€	9 234€	16 290€
Reliquat au 01/10/2021 (subvention CVEC depuis 2019)	94 070€	40 218€	53 852€
Estimation CVEC disponible 2021 / 2022	147 954€	59 712€	88 242€
Programmation CVEC 2021-2022 (commission du 19/10/2021)	90 595€	36 748€	53 847€
Projets votés lors des commissions précédentes en cours ou en attente de réalisation (cause COVID)	30190€	12 800€	17 390€
Estimation programmation CVEC (commission avril 2022)	21 405€	9 000€	12 405€
Solde estimé au 30/06/2022*	39 000€	14 948€	24 052€

* sous réserve de l'effectif retenu après déclaration CVEC du 15 mai 2022, du montant des factures finales, des projets votés en commission d'avril 2022 et de l'ajustement CVEC de juillet 2022.

Le président de la commission CVEC

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie étudiante,
Représentant la Directrice



Direction des Formations et de la Vie Etudiante

Projet	Thème	Porteur de projet	Objectifs	Coût estimé	AVIS COMMISSION CVEC	Modalités engagement de dépenses
REALISATION FRESQUE	Ouverture artistique et culturelle	BDE	ACHAT PEINTURE, SOLVANTS ...	1 550 €	favorable	convention
ORGANISATION CONCOURS FLORAL	Amélioration de l'accueil des étudiants	CULTURE HORTI	ORGANISATION CONCOURS ET AMENAGEMENT DESPACES PAYSAGERS, achat de fournitures	1 000 €	favorable	convention
ACHAT PETIT OUVILLAGE AMENAGEMENT BUREAU, AMENAGEMENT ESPACES VEGETALISES	Amélioration de l'accueil des étudiants	EXPO FLO	ACHAT PETIT OUVILLAGE, AMENAGEMENT BUREAU, AMENAGEMENT ESPACES VEGETALISES	800 €	favorable	convention
ACHAT EQUIPEMENT	Pratique sportive	ASSOCIATION SPORTIVE	ACHAT EQUIPEMENT	2 000 €	favorable	
				5 350 €		

Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie étudiante,
représentant la Directrice Générale

Rennes, le 03/11/2020

Projet	Thème	Porteur projet	Objectifs	Public concerné	Période de mise en œuvre	Méthode / contraintes	Remarques	Coût estimé	AVIS COMMISSION CVEC	Modalité engagement de dépense
visite des Machines de L'île à Nantes, rencontre avec un constructeur de l'arbre aux hérons	ouverture artistique et culturelle	Expo flo	Permettre la location d'un bus/ entretien avec des professionnels au sujet de leurs techniques, de leurs choix de conception et de végétalisation. Cette visite axée autour des méthodes de construction et de décoration serait donc à la fois culturelle et éducative	40 participants	année universitaire		participation partielle de la CVEC - projet évalué à 400€	240,00 €	FAVORABLE	CONVENTION EXPO FLO
Lutte contre la précarité menstruelle	accompagnement social des étudiants	BDE	Permettre à nos étudiantes un accès gratuit aux protections périodiques féminines	étudiantes campus Angers	année universitaire	enquête en cours pour connaître les besoins	350 étudiantes - sur quelle périodicité? Uniquement réservé aux boursières? (3€ /kit)	1 050,00 €	FAVORABLE	DFVE
Intervention Théâtre prévention	Santé - Prévention	BDE	Sensibiliser aux conduites à risque lors des événements festifs	Etudiants n'ayant pas participé à la session de rentrée 2020	rentrée universitaire 2021/2022	Anticiper la réservation de la troupe de théâtre acthâtre Le Miroir aux gens		2 570,50 €	FAVORABLE	DFVE
fresque du climat	DDRS	BDE	Sensibiliser aux changements climatiques dans le cadre de la semaine d'intégration	150 étudiants	rentrée universitaire 2021/2022	Anticiper la réservation des intervenants		2 076,00 €	FAVORABLE	DFVE

Reliquat CVEC au 01/01/2021:	16 549,80 €	
Dépenses prévisionnelles 2021	10 340,00 €	
Coût total projets commission du 22/04/21	5 936,50 €	
solde prévisionnel 2021*	273,30 €	

* hors versement d'août 2021 (13769€ environ)

Rennes, le 22/04/2021

Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno
 Directeur des formations et de la vie étudiante,
 représentant la Directrice Générale



ANNEXE : PROJETS CVEC 2020/2021
Campus Rennes

Commission CVEC
du 03/11/2020



Projet	Thème	Pourquoi projet	Objectifs	Coût estimé	AVIS COMMISSIONS CVEC	Modalité engagement de la dépense
ORGANISATION MANIFESTATION MUSICALE	Ouverture artistique et culturelle	AGROCK	organisation concert	800 €	AVIS FAVORABLE	convention
PROJET ECRITURE/ SEMAINE DU BIEN-ÊTRE/ SEMAINE DES ARTS/ achat matériel de musique/ visite d'exploitations agricoles/ costumes et matériel Pom Pom	Ouverture artistique et culturelle	BDA	PROJET ECRITURE/ SEMAINE DU BIEN-ÊTRE/ SEMAINE DES ARTS/ achat matériel de musique/ visite d'exploitations agricoles/ costumes et matériel Pom Pom	2 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
AMENAGEMENT BAR	Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	RENOUVELER LE MOBILIER, LE MATERIEL	9 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
DIVERS MANIFESTATION DDRS	DDRS	ADDAO	ORGANISATION RANDONNEE/ INSTALLATION RUCHES/ ACHAT DE POULES/ MANIFESTATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
ORGANISATION FESTNOZ	Ouverture artistique et culturelle	FESTNOZ DE L'AGRO	EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE RENNES, (baisse des prix des billets pour étudiants, défraiement artistes)	1 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
VOLLEY, BASKET	Pratique sportive	BDS	ACHAT FILET POTEAUX VOLLEY, PANIER BASKET	1 800 €	AVIS FAVORABLE	DFVE
ORGANISATION SEJOUR SKI	Pratique sportive	AGROSS BOULE DE NEIGE	ORGANISATION D'UN SEJOUR SKI HIVER 2020-2021	1 500 €	AVIS FAVORABLE	convention
PERMIS BATEAU	Pratique sportive	AGRONAUTIC	Passage de permis pour ACCOMPAGNER ETUDIANTS LORS DE SORTIES NAUTIQUES, organiser des sorties nautiques	3 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
COURSE A PIED	Accompagnement social des étudiants	agross actions santé	organisation d'une course au profit d'une association caritative	400 €	AVIS FAVORABLE	convention



ANNEXE : PROJETS CVEC 2020/2021
Campus Rennes

Commission CVEC
du 03/11/2020

Projet	Thème	Porteur projet	Objectifs	AVIS Commission CVEC	Modalité d'engagement de la département
				20-50017	

Rennes, le 03/11/2020


Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno

Il est recommandé de ne pas utiliser de papier à carreaux

Projet	Thème	Porteur projet	Objectifs	Public concerné	Période de mise en œuvre	Méthode / contraintes	Remarques	Coût estimé	AVIS COMMISSION CVEC	Modalité engagement de la dépense
Lutte contre la précarité menstruelle	Accompagnement social des étudiants	BDE	Permettre à nos étudiantes un accès gratuit aux protections périodiques féminines	Etudiantes campus rennais	2ème semestre 2021	enquête en cours pour connaître les besoins	650 étudiantes environ- sur quelle périodicité? Uniquement réservé aux boursières? (3€/kit)	1 950,00 €	Favorable	DFVE
Commande de Masques inclusifs	Amélioration de l'accueil des étudiants	DFVE	Permettre aux étudiants malentendants une meilleure communication au sein des TP	groupes de TP comportant un étudiant en situation de handicap auditif	2ème semestre 2020/2021	masques inclusifs lavables	devis pour 50 masques	520,00 €	Favorable	DFVE
Commande de Masques	Santé - Prévention	BDE	Mettre à disposition des étudiants des masques en tissu, respectueux des normes en vigueur	tous les étudiants du campus rennais	rentrée 2021/2022	MASQUES BLANCS, LAVABLE 50 FOIS	500 MASQUES INTISSES	800,00 €	Favorable	DFVE
Distributeur de gel hydro-alcoolique	Santé - Prévention	BDE	Contribuer à la santé, à la prévention des risques	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			100,00 €	Favorable	DFVE
Thermomètre infra-rouge	Santé - Prévention	BDE	Contribuer à la santé, à la prévention des risques	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			60,00 €	Favorable	DFVE
Embouts éthylotest	Santé - Prévention	BDE	Prévention	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			80,00 €	Favorable	DFVE
Vérification technique de l'éthylotest	Santé - Prévention	BDE	L'éthylotest doit être étalonné tous les ans. Nous devons faire étalonner celui du BDE devant être contrôlé avant fin 2020		2ème semestre 2020/2021			30,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Equipement médical	Santé - Prévention	BDE	Prise en charge des blessés sur le campus	tous les étudiants	2ème semestre 2021	Voir avec Référent handicap et le SSE		410,00 €	Favorable	DFVE
Théâtre de prévention	Santé - Prévention	BDE	Sensibiliser aux conduites à risque lors des événements festifs	Etudiants n'ayant pas participé à la session de rentrée 2020	rentrée 2021/2022	Anticiper la réservation de la troupe de théâtre acthéâtre Le Miroir aux gens		2 570,50 €	Favorable	DFVE
Animation mois sans tabac	Santé - Prévention	BDE	Faire venir un professionnel pour l'animation du mois sans tabac en novembre afin d'accompagner au mieux les personnes souhaitant arrêter de fumer pendant le mois de novembre, une intervention extérieur par une tabacologue est importante. Stands et lots à gagner	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			400,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Initiation à la sophrologie	Santé - Prévention	BDE	Faire appel à une sophrologue pour organiser un atelier d'initiation à la sophrologie au sein du campus	1 séance de découverte pour 45 personnes environ	2ème semestre 2021			600,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Visite d'exploitations agricoles	ouverture artistique et culturelle	BDA/ Club agri'culture	Permettre la découverte de 5 exploitations agricoles en participant au frais de transport	tout étudiant	2ème semestre 2020/2021			100,00 €	Favorable	CONVENTION BDA
Organisation d'un concours artistique	ouverture artistique et culturelle	BDA	Offrir un lot aux gagnants du concours /Encourager les étudiants à une pratique artistique	tout étudiant	2nd semestre 2020/2021	contexte sanitaire, échéance courte		320,00 €	Favorable	CONVENTION BDA

Accorder le piano, achat de matériel de musique et organisation de concerts	Ouverture artistique et culturelle	BDA	Proposer des instruments et accessoires de musique et prévoir l'organisation de manifestation quand le contexte sanitaire le permettra.	tout étudiant	2ème semestre 2021			500,00 €	Favorable	CONVENTION BDA
Achat de matériel d'escalade	Pratique sportive	Nathan German, Chloée Bahuaud, Louise Malot, Alice Bordes	Pratique de l'escalade en extérieur		2ème semestre 2021			1 138,00 €	Favorable	DFVE
Achat d'un drone	Ouverture artistique et culturelle	Club photo	Achat d'un drone DJI Mavic Air 2		2ème semestre 2021			850,00 €	Favorable	DFVE
Création d'un parcours sportif dans l'arboretum	Pratique sportive	Cyril et Yanis	Achat de modules sportifs d'extérieur: barre de Traction, barre parallèle, abdominaux ...		2ème semestre 2021			1 000,00 €	Favorable	DFVE
Création d'un espace détente dans l'Arboretum	Amélioration de l'accueil des étudiants	Corentin Gouzien	Créer dans l'arboretum un espace détente composé d'un dôme geodesique d'environ 5m de diamètre en bois de palettes, banquettes en palettes recyclées, poteaux pour hamac, tabourets en rondins, table, jardinière de plantes aromatiques/fleurs.	tous les étudiants	2ème semestre 2021			1 600,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Aménagement foyer dans la cité 10	Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Contribuer au bien-être et à la cohésion de groupe	tous les étudiants	2ème semestre 2021			1 250,00 €	Favorable	DFVE
Tables et bancs	Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE et Ensbar	aménagement du bar	tous les étudiants	2ème semestre 2021			1 500,00 €	Favorable	DFVE
fresque du climat	DDRS	BDE	Sensibiliser aux changements climatiques dans le cadre de la semaine d'intégration	150 étudiants	rentrée universitaire 2021/2022	Anticiper la réservation des intervenants		2 076,00 €	Favorable	DFVE

Reliquat CVEC au 01/01/2021:	48 310,62 €	
dépenses 2021	4 010,00 €	
Coût total projets	17 854,50 €	
solde prévisionnel 2021* :	30 456,12 €	

* hors versement d'août 2021 (26231€)

Rennes, le 22/04/2021

Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie étudiante,
 représentant la Directrice Générale



Direction des Formations et de la Vie Etudiante

ANNEXE – programmation annuelle CVEC 2021-2022

La commission CVEC s'est réunie en visio-conférence le 19/10/2021 pour examiner les projets de vie étudiante des deux campus (Rennes et Angers) et valider la programmation de l'utilisation de la CVEC 2021/2022 telle qu'arrêtée ci-dessous :

Thématique	Montant
Accompagnement social des étudiants	22 000 €
Santé-prévention	40 000 €
Amélioration accueil des étudiants	30 000 €
Ouverture artistique et culturelle	10 000 €
Pratique Sportive	5 500 €
DDRS	4 500 €
TOTAL	112 000 €

CVEC 2021 - 2022	Total	ANGERS	RENNES
Effectifs remontés au 15/10/21	1418	513	905
Montant CVEC 2021/2022 (20 € / étudiant)	28 360 €	10 260 €	18 100 €
Estimation ajustement CVEC JUILLET 2022 (18€/ étudiant- cf 2020 – 2021)	25 524€	9 234€	16 290€
Reliquat au 01/10/2021 (subvention CVEC depuis 2019)	94 070€	40 218€	53 852€
Estimation CVEC disponible 2021 / 2022	147 954€	59 712€	88 242€
Programmation CVEC 2021-2022 (commission du 19/10/2021)	90 595€	36 748€	53 847€
Projets votés lors des commissions précédentes en cours ou en attente de réalisation (cause COVID)	30190€	12 800€	17 390€
Estimation programmation CVEC (commission avril 2022)	21 405€	9 000€	12 405€
Solde estimé au 30/06/2022*	39 000€	14 948€	24 052€

* sous réserve de l'effectif retenu après déclaration CVEC du 15 mai 2022, du montant des factures finales, des projets votés en commission d'avril 2022 et de l'ajustement CVEC de juillet 2022.

Le président de la commission CVEC

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie étudiante,
Représentant la Directrice

BILAN CVEC 2020-2021

L'utilisation du reversement de la contribution de vie étudiante et de campus par le CROUS à l'établissement pour un montant global de 57463.86€ au titre de l'année 2020-2021 (38.64 € / étudiant), au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans chaque campus.

L'effectif retenu par le CROUS est :

Angers 513 étudiants : 19 825.03 € (34.5 %)

Rennes 974 étudiants : 37638.83 € (65.5 %) et selon la répartition suivante :

Actions réalisées au titre de l'année civile 2020 :

2020-2021	RENNES	ANGERS	TOTAL
Prévention Santé	8 020,00	10 400,00	18 420,00
Pratique sportive	1 662,00		1 662,00
Amélioration accueil (aide Covid)	1 600,00	2 300,00	3 900,00
Ouverture artistique et culturelle			
DDRS			
TOTAL exercice 2020	11 282,00	12 700,00	23 982,00

Actions réalisées au titre de l'année civile 2021 :

2020-2021	RENNES	ANGERS	TOTAL
Prévention Santé	21 925,45		21 925.45
Médecine préventive	14 426,00		14 426.00
Pratique sportive	6 062,62		6 062.62
Amélioration accueil (aide Covid)	400,00	200,00	600
Ouverture artistique et culturelle			
DDRS	1 680,00	1 680,00	3 360
TOTAL EXERCICE 2021	44 494,07	1 880,00	46 374.07

Actions ayant reçues un vote favorable depuis 2019, en attente ou en cours de réalisation :

ANGERS :

Amélioration de l'accueil des étudiants	PARTICIPATION ACHAT D'UN FOOD TRUCK	BDE	9 000 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	ORGANISATION CONCOURS FLORAL	CULTURE HORTI	1000,00 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	ACHAT PETIT OUVILLAGE, AMENAGEMENT BUREAU, AMENAGEMENT ESPACES VEGETALISES	EXPO FLO	800,00 €
Pratique sportive	ACHAT EQUIPEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE	2000,00 €

Soit un total de 12 800€

RENNES :

Ouverture artistique et culturelle	Projet écriture/ animations	BDA	2 000,00 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	Aménagement Bar	BDE	9 000,00 €
DDRS	Diverses manifestations DDRS	ADDAO	1000,00 €
Pratique sportive	Frais annulation Séjour ski 2021	AGROSS BOULE DE NEIGE	250,00 €
Santé - Prévention	Vérification technique de l'éthylotest	BDE	30,00 €
Santé - Prévention	Initiation à la sophrologie	BDE	600,00 €
Ouverture artistique et culturelle	Achat d'un drone	BDA	850,00 €
Pratique sportive	Création d'un parcours sportif dans l'arboretum	BDS	1 000,00 €
Santé - Prévention	Equipement médical	BDE	410,00 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	Aménagement foyer dans la cité 10	BDE	1 250,00 €
Ouverture artistique et culturelle	accordement piano/ achat matériel	BDA	500,00 €
Ouverture artistique et culturelle	Visite exploitations agricoles	BDA	100,00 €
Santé - Prévention	mois sans tabac	BDE	400,00 €

Soit un total de 17 390€

Rapport d'opportunité :

- la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 pour l'orientation et la réussite des étudiants
- le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation
- la circulaire n° 2019-029 sur la programmation et le suivi des actions CVEC

Direction des Formations et de la Vie Etudiante

- l'annexe à la circulaire sur la programmation et le suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) présentant les orientations prioritaires fixées par le MESRI

La Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est instituée par la loi « Orientation et réussite des étudiants ». Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'en acquitter (91 € en 2020-2021) auprès du CROUS en tant qu'organe collecteur (les étudiants boursiers et assimilés en sont exonérés). La CVEC contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude, et à la dynamisation de la vie de campus.

Pour l'année universitaire 2020-2021, les recettes liées à la CVEC s'élèvent à 57463.86 €, calculées sur la base d'un effectif déclaré et retenu par le CROUS de 1487 étudiants (513 Angers et 974 Rennes) et d'un montant de reversement de 38.64 € par étudiant.

Au sein de l'établissement, une commission CVEC est instituée chaque année, composée de représentants des étudiants élus du CA et du CEVE et présidée par le Directeur de la DFVE. Cette commission a pour objet de recenser et de valider les projets pouvant bénéficier du financement CVEC, au regard des cinq domaines prioritaires définis par le MESRI : Prévention Santé – Pratique sportive – Amélioration accueil – Ouverture artistique et culturelle – DDRS.

Les propositions arrêtées par la commission CVEC sont ensuite soumises à l'avis du CEVE.

Les actions menées (prévues et/ou réalisées) au cours de cette deuxième année d'exercice au titre de la CVEC ont privilégié les domaines suivants :

- Prévention – Santé : sensibilisation aux conduites à risques dans le cadre de la semaine d'intégration (Intervention d'Acthéatre), achat d'embouts d'éthylotest, achat de protections dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, achat de masques et de gel hydroalcoolique.
- Pratique sportive : achat de matériels de basket, de volley, table de ping-pong, matériel d'escalade, aide aux contributions SUAPS Angers
- Amélioration de l'accueil des étudiants : dans le cadre de la crise sanitaire, des clés 4 G ont été achetées aux étudiants afin que chacun puisse avoir accès à internet
- Ouverture artistique et culturelle : actions ayant été annulées en 2020-2021, pour lesquelles à ce jour, aucune dépense n'a été réalisée.

Le montant global de la cotisation d'AGROCAMPUS OUEST à la médecine préventive s'élève en 2020 à 23476 €.

Le produit de la CVEC peut être consommé sur plusieurs années.

Le président de la commission CVEC

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie
étudiante,
Représentant la Directrice



Direction des Formations et de la Vie Etudiante


Projet	Thème	Porteur de projet	Objectifs	Coût estimé	AVIS COMMISSION CVEC	Modalités engagement de dépenses
REALISATION FRESQUE	Ouverture artistique et culturelle	BDE	ACHAT PEINTURE, SOLVANTS ...	1 550 €	favorable	convention
ORGANISATION CONCOURS FLORAL	Amélioration de l'accueil des étudiants	CULTURE HORTI	ORGANISATION CONCOURS ET AMENAGEMENT DESPACES PAYSAGERS, achat de fournitures	1 000 €	favorable	convention
ACHAT PETIT OUVILLAGE AMENAGEMENT BUREAU, AMENAGEMENT ESPACES VEGETALISES	Amélioration de l'accueil des étudiants	EXPO FLO	ACHAT PETIT OUVILLAGE, AMENAGEMENT BUREAU, AMENAGEMENT ESPACES VEGETALISES	800 €	favorable	convention
ACHAT EQUIPEMENT	Pratique sportive	ASSOCIATION SPORTIVE	ACHAT EQUIPEMENT	2 000 €	favorable	
				5 350 €		

Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie étudiante,
représentant la Directrice Générale

Rennes, le 03/11/2020

Projet	Thème	Porteur projet	Objectifs	Public concerné	Période de mise en œuvre	Méthode / contraintes	Remarques	Coût estimé	AVIS COMMISSION CVEC	Modalité engagement de dépense
visite des Machines de L'île à Nantes, rencontre avec un constructeur de l'arbre aux hérons	ouverture artistique et culturelle	Expo flo	Permettre la location d'un bus/ entretien avec des professionnels au sujet de leurs techniques, de leurs choix de conception et de végétalisation. Cette visite axée autour des méthodes de construction et de décoration serait donc à la fois culturelle et éducative	40 participants	année universitaire		participation partielle de la CVEC - projet évalué à 400€	240,00 €	FAVORABLE	CONVENTION EXPO FLO
Lutte contre la précarité menstruelle	accompagnement social des étudiants	BDE	Permettre à nos étudiantes un accès gratuit aux protections périodiques féminines	étudiantes campus Angers	année universitaire	enquête en cours pour connaître les besoins	350 étudiantes - sur quelle périodicité? Uniquement réservé aux boursières? (3€ /kit)	1 050,00 €	FAVORABLE	DFVE
Intervention Théâtre prévention	Santé - Prévention	BDE	Sensibiliser aux conduites à risque lors des événements festifs	Etudiants n'ayant pas participé à la session de rentrée 2020	rentrée universitaire 2021/2022	Anticiper la réservation de la troupe de théâtre acthâtre Le Miroir aux gens		2 570,50 €	FAVORABLE	DFVE
fresque du climat	DDRS	BDE	Sensibiliser aux changements climatiques dans le cadre de la semaine d'intégration	150 étudiants	rentrée universitaire 2021/2022	Anticiper la réservation des intervenants		2 076,00 €	FAVORABLE	DFVE
Reliquat CVEC au 01/01/2021:								16 549,80 €		
Dépenses prévisionnelles 2021								10 340,00 €		
Coût total projets commission du 22/04/21								5 936,50 €		
solde prévisionnel 2021*								273,30 €		

* hors versement d'août 2021 (13769€ environ)

Rennes, le 22/04/2021

Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno
 Directeur des formations et de la vie étudiante,
 représentant la Directrice Générale



ANNEXE : PROJETS CVEC 2020/2021
Campus Rennes

Commission CVEC
du 03/11/2020



Projet	Thème	Pourquoi projet	Objectifs	Coût estimé	AVIS COMMISSIONS CVEC	Modalité engagement de la dépense
ORGANISATION MANIFESTATION MUSICALE	Ouverture artistique et culturelle	AGROCK	organisation concert	800 €	AVIS FAVORABLE	convention
PROJET ECRITURE/ SEMAINE DU BIEN-ÊTRE/ SEMAINE DES ARTS/ achat matériel de musique/ visite d'exploitations agricoles/ costumes et matériel Pom Pom	Ouverture artistique et culturelle	BDA	PROJET ECRITURE/ SEMAINE DU BIEN-ÊTRE/ SEMAINE DES ARTS/ achat matériel de musique/ visite d'exploitations agricoles/ costumes et matériel Pom Pom	2 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
AMENAGEMENT BAR	Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	RENOUVELER LE MOBILIER, LE MATERIEL	9 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
DIVERS MANIFESTATION DDRS	DDRS	ADDAO	ORGANISATION RANDONNEE/ INSTALLATION RUCHES/ ACHAT DE POULES/ MANIFESTATIONS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
ORGANISATION FESTNOZ	Ouverture artistique et culturelle	FESTNOZ DE L'AGRO	EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE RENNES, (baisse des prix des billets pour étudiants, défraiement artistes)	1 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
VOLLEY, BASKET	Pratique sportive	BDS	ACHAT FILET POTEAUX VOLLEY, PANIER BASKET	1 800 €	AVIS FAVORABLE	DFVE
ORGANISATION SEJOUR SKI	Pratique sportive	AGROSS BOULE DE NEIGE	ORGANISATION D'UN SEJOUR SKI HIVER 2020-2021	1 500 €	AVIS FAVORABLE	convention
PERMIS BATEAU	Pratique sportive	AGRONAUTIC	Passage de permis pour ACCOMPAGNER ETUDIANTS LORS DE SORTIES NAUTIQUES, organiser des sorties nautiques	3 000 €	AVIS FAVORABLE	convention
COURSE A PIED	Accompagnement social des étudiants	agross actions santé	organisation d'une course au profit d'une association caritative	400 €	AVIS FAVORABLE	convention



ANNEXE : PROJETS CVEC 2020/2021
Campus Rennes

Commission CVEC
du 03/11/2020

Projet	Thème	Porteur projet	Objectifs	Coopération CVEC	AVIS Commission CVEC	Modalité d'engagement de la département
				20-50017		

Rennes, le 03/11/2020


Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno

Il est recommandé de ne pas utiliser de papier à carbone

Projet	Thème	Porteur projet	Objectifs	Public concerné	Période de mise en œuvre	Méthode / contraintes	Remarques	Coût estimé	AVIS COMMISSION CVEC	Modalité engagement de la dépense
Lutte contre la précarité menstruelle	Accompagnement social des étudiants	BDE	Permettre à nos étudiantes un accès gratuit aux protections périodiques féminines	Etudiantes campus rennais	2ème semestre 2021	enquête en cours pour connaître les besoins	650 étudiantes environ- sur quelle périodicité? Uniquement réservé aux boursières? (3€/kit)	1 950,00 €	Favorable	DFVE
Commande de Masques inclusifs	Amélioration de l'accueil des étudiants	DFVE	Permettre aux étudiants malentendants une meilleure communication au sein des TP	groupes de TP comportant un étudiant en situation de handicap auditif	2ème semestre 2020/2021	masques inclusifs lavables	devis pour 50 masques	520,00 €	Favorable	DFVE
Commande de Masques	Santé - Prévention	BDE	Mettre à disposition des étudiants des masques en tissu, respectueux des normes en vigueur	tous les étudiants du campus rennais	rentrée 2021/2022	MASQUES BLANCS, LAVABLE 50 FOIS	500 MASQUES INTISSES	800,00 €	Favorable	DFVE
Distributeur de gel hydro-alcoolique	Santé - Prévention	BDE	Contribuer à la santé, à la prévention des risques	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			100,00 €	Favorable	DFVE
Thermomètre infra-rouge	Santé - Prévention	BDE	Contribuer à la santé, à la prévention des risques	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			60,00 €	Favorable	DFVE
Embouts éthylotest	Santé - Prévention	BDE	Prévention	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			80,00 €	Favorable	DFVE
Vérification technique de l'éthylotest	Santé - Prévention	BDE	L'éthylotest doit être étalonné tous les ans. Nous devons faire étalonner celui du BDE devant être contrôlé avant fin 2020		2ème semestre 2020/2021			30,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Equipement médical	Santé - Prévention	BDE	Prise en charge des blessés sur le campus	tous les étudiants	2ème semestre 2021	Voir avec Référent handicap et le SSE		410,00 €	Favorable	DFVE
Théâtre de prévention	Santé - Prévention	BDE	Sensibiliser aux conduites à risque lors des événements festifs	Etudiants n'ayant pas participé à la session de rentrée 2020	rentrée 2021/2022	Anticiper la réservation de la troupe de théâtre acthéâtre Le Miroir aux gens		2 570,50 €	Favorable	DFVE
Animation mois sans tabac	Santé - Prévention	BDE	Faire venir un professionnel pour l'animation du mois sans tabac en novembre afin d'accompagner au mieux les personnes souhaitant arrêter de fumer pendant le mois de novembre, une intervention extérieur par une tabacologue est importante. Stands et lots à gagner	tous les étudiants	rentrée 2021/2022			400,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Initiation à la sophrologie	Santé - Prévention	BDE	Faire appel à une sophrologue pour organiser un atelier d'initiation à la sophrologie au sein du campus	1 séance de découverte pour 45 personnes environ	2ème semestre 2021			600,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Visite d'exploitations agricoles	ouverture artistique et culturelle	BDA/ Club agri'culture	Permettre la découverte de 5 exploitations agricoles en participant au frais de transport	tout étudiant	2ème semestre 2020/2021			100,00 €	Favorable	CONVENTION BDA
Organisation d'un concours artistique	ouverture artistique et culturelle	BDA	Offrir un lot aux gagnants du concours /Encourager les étudiants à une pratique artistique	tout étudiant	2nd semestre 2020/2021	contexte sanitaire, échéance courte		320,00 €	Favorable	CONVENTION BDA

Accorder le piano, achat de matériel de musique et organisation de concerts	Ouverture artistique et culturelle	BDA	Proposer des instruments et accessoires de musique et prévoir l'organisation de manifestation quand le contexte sanitaire le permettra.	tout étudiant	2ème semestre 2021			500,00 €	Favorable	CONVENTION BDA
Achat de matériel d'escalade	Pratique sportive	Nathan German, Chloée Bahuaud, Louise Malot, Alice Bordes	Pratique de l'escalade en extérieur		2ème semestre 2021			1 138,00 €	Favorable	DFVE
Achat d'un drone	Ouverture artistique et culturelle	Club photo	Achat d'un drone DJI Mavic Air 2		2ème semestre 2021			850,00 €	Favorable	DFVE
Création d'un parcours sportif dans l'arboretum	Pratique sportive	Cyril et Yanis	Achat de modules sportifs d'extérieur: barre de Traction, barre parallèle, abdominaux ...		2ème semestre 2021			1 000,00 €	Favorable	DFVE
Création d'un espace détente dans l'Arboretum	Amélioration de l'accueil des étudiants	Corentin Gouzien	Créer dans l'arboretum un espace détente composé d'un dôme geodesique d'environ 5m de diamètre en bois de palettes, banquettes en palettes recyclées, poteaux pour hamac, tabourets en rondins, table, jardinière de plantes aromatiques/fleurs.	tous les étudiants	2ème semestre 2021			1 600,00 €	Favorable	CONVENTION BDE
Aménagement foyer dans la cité 10	Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Contribuer au bien-être et à la cohésion de groupe	tous les étudiants	2ème semestre 2021			1 250,00 €	Favorable	DFVE
Tables et bancs	Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE et Ensbar	aménagement du bar	tous les étudiants	2ème semestre 2021			1 500,00 €	Favorable	DFVE
fresque du climat	DDRS	BDE	Sensibiliser aux changements climatiques dans le cadre de la semaine d'intégration	150 étudiants	rentrée universitaire 2021/2022	Anticiper la réservation des intervenants		2 076,00 €	Favorable	DFVE

Reliquat CVEC au 01/01/2021:	48 310,62 €	
dépenses 2021	4 010,00 €	
Coût total projets	17 854,50 €	
solde prévisionnel 2021* :	30 456,12 €	

* hors versement d'août 2021 (26231€)

Rennes, le 22/04/2021

Le président de la commission CVEC :

GADOUD Bruno

Directeur des formations et de la vie étudiante,
 représentant la Directrice Générale

